

cyberpresse.ca

LA PRESSE

ARTS ET SPECTACLES

METROSTAR

UNE PREMIÈRE POUR JAMES HYNDMAN

ACTUEL, PAGE 5

LE QUÉBEC AUX OSCARS

LE DÉBUT D'UNE LONGUE COURSE AUX TROPHÉES POUR BENOÎT CHAREST

ACTUEL, PAGE 5

LP2

CÉLINE BONNIER

LA FEMME DE VERRE



Blair est épargné, la BBC est malmenée



Le gouvernement de Tony Blair n'a pas délibérément exagéré la menace posée par l'arsenal irakien dans son dossier de preuves contre le régime de Saddam Hussein, publié en septembre 2002, cinq mois avant le début de la guerre.

Dans un rapport très attendu, et rendu public hier, le juge Brian Hutton disculpe le premier ministre dans l'affaire David Kelly, mais critique sévèrement la BBC pour avoir diffusé des informations « sans fondements », et pour avoir constamment échoué à le reconnaître par la suite.

Quelques heures après la publication du rapport, une première tête est tombée: en fin d'après-midi, le président de la BBC, Gavyn Davies, a annoncé sa démission immédiate, acceptant la responsabilité pour les fautes commises par la chaîne publique dans cette affaire.

S'adressant aux Communes, et réprimant à grand-peine une sourire triomphaliste, M. Blair a réclamé des excuses de tous ceux qui l'ont accusé de mentir depuis six longs mois.

► Voir BLAIR en A2

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Pour éviter une pandémie planétaire de la grippe du poulet, mettons-nous tous à genoux et prions saint Hubert.

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	AFFAIRES 12
Bridge	AFFAIRES 16
Décès	AFFAIRES 16, 17
Feuilleton	AFFAIRES 12
Forum	A 20, 21
Horaire télévision	ACTUEL 6
Horoscope	AFFAIRES 13
Loteries	A 5
Mots croisés	AFFAIRES 12
	et SPORTS 12
Mot mystère	AFFAIRES 12
Observateur	AFFAIRES 13
Petites annonces	AFFAIRES 13
	et AFFAIRES 2
Trait d'union	LP2 22, 23

Météo

Ciel variable, maximum -11, minimum -20, plus de détails en page **SPORTS 16**



En limitant le nombre d'angioplasties

LES QUOTAS DU CHUM MÈNENT AU GASPILLAGE

ARIANE KROL

Pour répondre aux limites budgétaires imposées par la régie régionale, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) applique maintenant un quota quotidien pour les angioplasties, une intervention destinée à débloquent les artères coronaires. Résultat: des malades

cardiaques voient leur opération retardée, ce qui entraîne des milliers de dollars en coûts supplémentaires pour le système de santé, a appris *La Presse* hier.

« Nous devons absolument respecter le même volume que l'an passé: 3895 coronarographies et 2600 angioplasties. Nous étions rendus à plus de 2000 angioplas-

ties, nous allions allègrement vers les 3000 si nous ne mettions pas un frein », confirme la porte-parole du CHUM, Lise Provost.

Depuis le mois de décembre, le CHUM limite le nombre d'angioplasties, communément appelées dilatations, que ses cardiologues peuvent effectuer chaque jour: deux à Notre-Dame, deux ou trois à Saint-Luc et une ou deux à

l'Hôtel-Dieu.

Pour déterminer si un patient a besoin d'une angio, un cardiologue spécialisé en hémodynamique le soumet à une coronarographie. Si l'intervention s'avère nécessaire, le patient la subit généralement le jour même et quitte l'hôpital le lendemain.

► Voir CHUM en A2



PHOTO IVANOH DEMERS La Presse

Le salon de Patricia Ramos, locataire d'une petite maison située aux abords de la rivière des Prairies, baigne dans l'eau. Devant une telle catastrophe, elle a été forcée de déménager ses meubles et de quitter les lieux.

La crue menace: sauvons les meubles !

NATHAËLLE MORISSETTE

Au cours de la journée d'hier, le niveau de la rivière des Prairies a augmenté puis a diminué d'environ 20 centimètres en fin d'après-midi. Malgré tout, cette situation inquiète plusieurs riverains qui tentent par tous les moyens de sauver leur maison et leurs biens.

En effet, il est impossible pour la

Sécurité civile de prévoir le comportement de la rivière dont le niveau d'eau peut fluctuer d'heure en heure. À Laval, depuis le début de la fin de semaine, 17 demeures ont été évacuées près de la rivière des Prairies, principalement dans les secteurs de Sainte-Dorothée et de Laval-des-Rapides. Une famille habitant Auteuil, près de la rivière des Mille-Îles, a également quitté

les lieux. Du côté montréalais, on ne signalait aucune évacuation.

Plusieurs ont l'impression de vivre en plein cauchemar. Hier matin, c'était le branle-bas de combat à l'intérieur de la résidence de Daniel Duguay, située sur le boulevard des Prairies à Laval-des-Rapides. Son solarium offrant une vue imprenable sur la rivière des Prairies a été entièrement vidé, car il

craint que cette partie de la maison, supportée par des poteaux de bois, ne finisse par céder. Puis, un déménageur est arrivé chez lui en début de journée. « On emballe tous les meubles et on les entrepose ailleurs, indique M. Duguay, visiblement attristé. C'est épouvantable! »

► Voir MEUBLES en A2

Un juge se penchera sur l'affaire Arar

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Après des semaines de tergiversations, le gouvernement Martin a annoncé hier qu'il ordonnait une enquête publique sur les circonstances qui ont valu au citoyen canadien Maher Arar d'être expulsé par les autorités américaines en Syrie, où il a été emprisonné pendant près d'une année et torturé.

Le principal intéressé, qui appelait une telle enquête depuis sa libération voici trois mois, a accueilli la nouvelle avec une joie extrême. « C'est un grand jour pour moi et pour mon épouse Monia, a déclaré

Maher Arar. Nous sommes enchantés de cette nouvelle et nous espérons que cela nous permettra de retrouver la vie qui nous a été volée depuis un an. »

M. Arar souhaite également que l'enquête ordonnée par la ministre de la Sécurité publique, Anne McLellan, lui permette de blanchir son nom, de trouver du travail et d'obtenir un certain dédommagement financier pour sa famille qui, a-t-il dit, a énormément souffert des longs mois de son exil forcé. « Mais le plus important, a ajouté l'ingénieur en informatique de 33 ans, c'est que cette enquête fasse en sorte que ce qui m'est arrivé n'arri-

ve jamais à quelqu'un d'autre. »

La vice-première ministre, Anne McLellan, a confié l'enquête publique au juge Dennis R. O'Connor de la Cour d'appel de l'Ontario, celui-là même qui avait mené l'enquête sur le scandale de l'eau contaminée à Walkerton. Le juge O'Connor, qui jouira de tous les pouvoirs prévus dans la Loi sur les enquêtes, devra éclaircir le rôle qu'auraient présument joué les autorités canadiennes, notamment la GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), dans la décision des États-Unis d'expulser Maher Arar en Syrie en décembre 2002, alors que ce dernier rentrait

de vacances en Tunisie en transitant par New York.

M^{me} McLellan a annoncé que les détails du mandat du juge O'Connor seront mis au point en consultation avec ce dernier et qu'ils seront ensuite rendus publics.

Maher Arar de son côté a souhaité que l'enquête publique réponde à une série de questions qui sont pour lui fondamentales. Il souhaite connaître notamment les informations qui ont été fournies par les autorités canadiennes aux États-Unis et à la Syrie quant à la nature de la menace qu'il représentait.

► Voir JUGE en A2



50%
SUR NOS
MONTURES

voir détails et sélection en succursale

GREICHE



SCAFF

OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

Achetez maintenant
et payez en 12 versements
sans intérêt

Sur approbation de crédit.

Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Tendance fauve De nouveaux fauves rôdent dans les salons. Issus de croisements entre des grands félins et des chats domestiques, ces gentils minous ont non seulement l'apparence de leurs géniteurs sauvages, mais ils ont aussi une personnalité proche de celle du chien. Désormais, on ne pourra plus appeler un chat, un chat, comme vous le découvrirez dans le dossier principal de notre Actuel magazine. Aussi, les chroniques de François Chartier, Robert Beauchemin et Daniel Vézina. **À lire demain dans le cahier Actuel**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Faites le point sur la grippe aviaire: cyberpresse.ca/grippe

> Consultez notre dossier spécial sur les Oscars: cyberpresse.ca/oscars

> Pour tous les résultats des Internationaux de tennis d'Australie: cyberpresse.ca/australie

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

C'est maladroit, dit l'Association des cardiologues

CHUM
suite de la page A1

Mais la nouvelle politique du CHUM a contraint des malades à venir deux fois en salle d'hémodynamie, car le jour de leur coronarographie le quota d'angioplasties avait déjà été atteint!

C'est arrivé à des patients envoyés par au moins deux hôpitaux, Charles-LeMoine à Longueuil et Richelieu-Yamaska à Saint-Hyacinthe.

Les malades ont été ramenés en ambulance (125 \$ plus 1,75 \$ par kilomètre parcouru) à leur hôpital d'origine, où ils ont dû rester plusieurs jours (de 500 à 700 \$ par jour) avant de retourner au CHUM en ambulance. À cela s'ajoutent

quelques centaines de dollars pour du matériel utilisé à la coronarographie qui n'a pu servir pour l'angioplastie.

« Vous pouvez ajouter de 3000 à 5000 \$ de plus pour le système hospitalier. C'est une stratégie un peu maladroite, locale et à courte vue pour économiser de l'argent », dit Robert de Larochellière, membre du comité exécutif de l'Association des cardiologues du Québec.

Risques

Depuis une dizaine d'années, la majorité des hôpitaux effectuent l'examen et l'opération le même jour, mais certains continuent à le faire en deux temps. Les risques sont minimes, estime Robert de

Larochellière, qui est lui-même hémodynamicien.

Mais ces risques existent, souligne le chef du service de cardiologie du Réseau santé Richelieu-Yamaska, Dominique Grandmont. « On retarde un traitement qui est efficace. Et il faut repasser des cathéters dans les artères. Il y a un cas de paralysie sur 1000, mais ça peut monter à deux, trois, quatre ou cinq sur 1000 chez les patients âgés. »

Sans compter l'inconfort du patient, qui se fait trimballer d'un hôpital à un autre et voit son retour à la vie active retardé.

« Dans bien des cas, ce n'est pas acceptable pour mes patients de subir deux interventions », dit Dominique Grandmont, qui a com-

mencé à envoyer ses malades à d'autres hôpitaux.

Richelieu-Yamaska et Charles-LeMoine n'ont pourtant que des bons mots pour les cardiologues du pavillon Notre-Dame, à qui ils ont confié la majorité de leurs coronarographies l'an dernier.

« Ils prennent nos patients en urgence, la fin de semaine, tout le temps, le service est très rapide », résume la porte-parole de Charles LeMoine, Sylvia Provost.

L'hôpital de Longueuil a décidé de maintenir son volume de patients au CHUM, dit-elle. « Tout ce qui est coûts est une préoccupation majeure pour l'hôpital, mais c'est une mesure récente, ce n'est pas quelque chose qui fait qu'on a des centaines de milliers de dollars de

déficit à la fin de l'année », indique la porte-parole.

Le CHUM n'a pu indiquer combien de patients ont été forcés de revenir à cause de ses quotas. « Je ne sais pas exactement, mais il y en a. Ce n'est pas désirable, mais c'est le système qui nous force à agir de la sorte », déplore Lise Provost.

La régie régionale de Montréal-Centre explique le plafonnement du nombre d'interventions par des contraintes budgétaires. « Même s'il y a une demande de services qui est accrue, la capacité budgétaires des établissements ne permet pas d'augmenter les services », dit le directeur des ententes médicales et universitaires à la régie, Pierre Masson.

La fameuse grenouille se met à l'oeuvre

MEUBLES
suite de la page A1

Serge Laurin, qui habite le sous-sol de M. Duguay, se dit complètement dépassé par les événements. Malgré les nombreux sacs de sable qui ont été installés, l'eau a réussi à se rendre au pas de la porte de M. Laurin. « Je vais perdre le plus beau logement que j'ai jamais eu de ma vie. »

Patricia Ramos, jeune femme qui louait une petite maison aux abords de la rivière, a été dans l'obligation de quitter les lieux.

Son salon baigne dans l'eau. Jeanne Drolet, propriétaire, est également attristée. Sa demeure est située moins près du cours d'eau, mais elle craint qu'il y ait une infiltration dans son sous-sol. « Je suis contente de voir que les autorités nous renseignent sur ce qui se passe, mais on aurait besoin de plus, insiste M^{me} Drolet. On aurait besoin de bras pour déménager nos meubles et installer des sacs de sable », déplore-t-elle.

Pourtant au centre des mesures d'urgence de Laval, on met tout en oeuvre pour prêter main-forte aux

résidents. « Si les gens ont besoin de pompe ou de quoi que ce soit d'autre, ils peuvent téléphoner, assure l'agent Marc Morel, un des responsables des affaires publiques pour la police de Laval. Pour ce qui est de mettre des meubles à l'abri, c'est un peu plus difficile, admet-il. Mais si les gens sont vraiment mal pris, on va essayer de trouver une solution. »

Pendant ce temps, les interventions se sont multipliées hier sur la rivière des Prairies. « En amont, un bateau d'Hydro-Québec a permis de créer un chenal pour que

l'eau s'écoule, explique Suzie La Rue, porte-parole de la Sécurité civile du Québec. Une rétrochargeuse amphibie, la fameuse grenouille, a aussi été utilisée pour briser la glace. »

Lors d'un point de presse, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, et le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, sur place pour constater l'étendu des dégâts, ont assuré qu'ils mettraient tout en oeuvre pour « ouvrir la rivière ». Du côté de Montréal, les résidents de Pierrefonds-Senneville et d'Ahuntsic-Cartierville, sont éga-

lement en état d'alerte. « On fait tout notre possible pour que le niveau de la rivière des Prairies baisse, assure le maire de Montréal, Gérald Tremblay. Tous les citoyens des arrondissements concernés ont été informés de la situation. »

D'autres rivières sont également sous haute surveillance. Du côté de Terrebonne, près de sept familles qui demeurent aux abords de la rivière des Mille-Îles ont décidé hier de quitter les lieux même si les autorités municipales n'ont donné aucun ordre d'évacuation.

Le rapport Hutton blâme la BBC à tous les échelons

BLAIR
suite de la page A1

« L'allégation selon laquelle moi-même ou une autre personne aurait menti à cette Chambre ou aurait induit en erreur le pays en falsifiant les renseignements sur les armes de destruction massive est, en soi, le véritable mensonge », a martelé M. Blair sous les applaudissements de ses troupes.

Dans un reportage diffusé le 29 mai à la radio de la BBC, le journaliste Andrew Gilligan a affirmé que le gouvernement avait gonflé son dossier de preuves dans le but de justifier une intervention militaire en Irak. Ces « allégations très graves » étaient « infondées », tranche le juge Hutton.

M. Gilligan a notamment raconté en ondes que le gouvernement avait ajouté une information à son dossier, tout en la sachant probablement fausse, selon laquelle le régime irakien avait la capacité de déployer des ADM en 45 minutes.

Là encore, cette allégation était sans fondement, estime Lord Hut-

ton, car les chefs des services de renseignements estimaient bel et bien, à l'époque, que la source de cette information était fiable.

Lord Hutton se demande si le « désir du premier ministre de publier un dossier qui, tout en reflétant les renseignements disponibles, serait aussi robuste que possible (...), puisse avoir influencé inconsciemment les agents de renseignements », en les poussant à choisir des termes plus forts qu'ils ne l'auraient fait normalement.

Le juge Hutton conclut malgré tout que les agents « se sont assurés que le contenu du dossier concordait avec les renseignements disponibles ». Downing Street a bien suggéré la réécriture de certains passages, mais les services de renseignements n'ont accepté que les suggestions conformes à leurs propres estimations.

Lord Hutton blâme la BBC à tous les échelons, d'abord pour avoir diffusé le reportage controversé sans que l'éditeur du programme n'ait pris connaissance de son contenu, ensuite pour

avoir refusé de prendre sérieusement en considération les plaintes du gouvernement, qui clamait haut et fort son innocence.

Les dirigeants de la chaîne ont plutôt soutenu M. Gilligan sans réserves, et sans même avoir examiné son reportage, alors qu'ils « auraient dû reconnaître que leur devoir de protéger l'indépendance de la BBC n'était pas incompatible avec le fait d'évaluer convenablement la validité des plaintes du gouvernement ».

Le directeur général de la BBC, Greg Dyke, a présenté ses excuses hier après-midi au nom de la chaîne. « La BBC reconnaît effectivement que certaines allégations rapportées par Andrew Gilligan (...) étaient fausses », a-t-il déclaré.

D'autre part, le juge Hutton s'est dit convaincu que David Kelly s'est suicidé le 17 juillet, une semaine après avoir été exposé dans les médias comme étant la source du reportage de M. Gilligan. Là encore, le rapport blanchit le gouvernement, jugeant qu'il n'a pas agi de façon « dés-

honorante, sournoise ou fourbe » en révélant l'identité de l'expert en armes du ministère de la Défense.

À l'époque, la controverse faisait rage, deux commissions parlementaires enquêtaient sur la façon dont M. Blair avait entraîné le pays en guerre, et le nom de M. Kelly risquait d'être découvert à tout moment. Le gouvernement craignait d'être accusé d'avoir voulu étouffer l'affaire s'il ne révélait pas qu'un employé du ministère de la Défense avait admis avoir rencontré M. Gilligan.

La décision de confirmer le nom de M. Kelly aux journalistes qui le lui soumettraient n'était donc pas une stratégie pour divulguer indirectement l'identité du scientifique dans le but de discréditer le reportage de la BBC, comme l'ont avancé de nombreux médias, et l'opposition conservatrice.

Lord Hutton critique légèrement le ministère de la Défense pour ne pas avoir prévenu M. Kelly que son nom serait révélé à la presse. Mais le magistrat souli-

gne qu'à la décharge du ministre, étant donné sa « nature très secrète, M. Kelly n'était pas un homme facile à aider, ni à conseiller ».

Le juge Hutton n'épargne pas M. Kelly, soulignant que l'expert n'avait pas été autorisé par ses supérieurs à rencontrer M. Gilligan. De plus, il avait violé le code de conduite des employés gouvernementaux en discutant avec le journaliste de renseignements provenant des services secrets.

Malgré l'intense pression à laquelle il était soumis, personne n'aurait pu prévoir que M. Kelly mettrait fin à ses jours. Le scientifique, qui ne souffrait d'aucun problème de santé mentale, s'est probablement suicidé en raison d'une « perte extrême d'amour-propre », parce qu'il se considérait couvert d'opprobre.

La famille Kelly a exhorté le gouvernement à tirer des leçons de la tragédie. « Personne ne devrait subir les pressions qu'il a endurées », a-t-elle déclaré, ajoutant souhaiter que des mesures soient prises pour « s'assurer que l'épreuve dont a été victime David Kelly ne se répète jamais ».

Michel Vastel

Précision

Commentant brièvement le livre *Landry, le grand dérangement*, signé par Michel Vastel, chroniqueur au *Soleil*, au *Droit*, au *Quotidien* et à *La Voix de l'Est*, Lysiane Gagnon écrivait dans le numéro du 2 octobre 2003 de *La Presse*: « Le livre de Vastel contient des erreurs de perspectives importantes, notamment sur le paysage politique des années 60, époque antérieure à l'immigration de Vastel au Québec. »

M. Michel Vastel, dans une poursuite judiciaire, nous a signifié que cette phrase l'avait profondément blessé.

La Presse regrette que M. Vastel se soit senti blessé. En publiant cette phrase, *La Presse* n'a pas voulu suggérer que le statut d'immigrant de monsieur Vastel puisse affecter de quelque façon que ce soit sa compétence.

La direction

Un comité sur la sécurité nationale sera aussi créé

JUGE
suite de la page A1

M. Arar veut aussi savoir jusqu'à quel point les responsables canadiens ont collaboré avec les Américains afin qu'il soit arrêté aux États-Unis. Il demande aussi au juge O'Connor de vérifier si les autorités canadiennes ont fait ce qu'il fallait pour que ses droits soient respectés. Il veut aussi savoir pourquoi ces mêmes autorités canadiennes n'ont pas pu obtenir sa libération des États-Unis. Parmi d'autres demandes, M. Arar veut aussi connaître le rôle joué par les responsables canadiens dans la fuite d'informations secrètes à son sujet qui ont mené à une perquisition chez la journaliste du *Ottawa Citizen* Juliet O'Neill.

Actuellement, deux enquêtes non publiques sont en cours sur l'affaire Arar. Il s'agit de l'enquête de la

Commission des plaintes du public contre la GRC et de l'enquête du Comité de surveillance des activités de renseignement et de sécurité. Le premier ministre Paul Martin a déclaré hier en conférence de presse qu'il n'était « pas nécessaire d'attendre le résultat final » de ces enquêtes — qui ne sera de toute façon pas dévoilé au public — et qu'il avait cru plus approprié de suivre la recommandation de M^{me} McLellan et d'ordonner une enquête publique. M. Martin s'est dit convaincu que les résultats de ces enquêtes seront de toute façon utilisés par le juge O'Connor pour tirer ses conclusions.

La ministre de la Sécurité publique n'a pas pu cependant garantir que tous les détails de l'enquête du juge O'Connor seraient rendus publics. « S'il y a des informations secrètes qui concernent la sécurité

nationale et la vie privée, a-t-elle dit, il est évident que ces informations ne seront pas mises à la disposition du public. Mais il apparaîtra au juge O'Connor de prendre ce genre de décisions. »

M^{me} McLellan a également annoncé hier que le juge O'Connor devra aussi formuler des recommandations sur la création d'un éventuel mécanisme d'examen indépendant des activités de la GRC concernant la sécurité nationale. Le premier ministre Martin avait pris l'engagement le 12 décembre dernier de mettre sur pied un tel mécanisme.

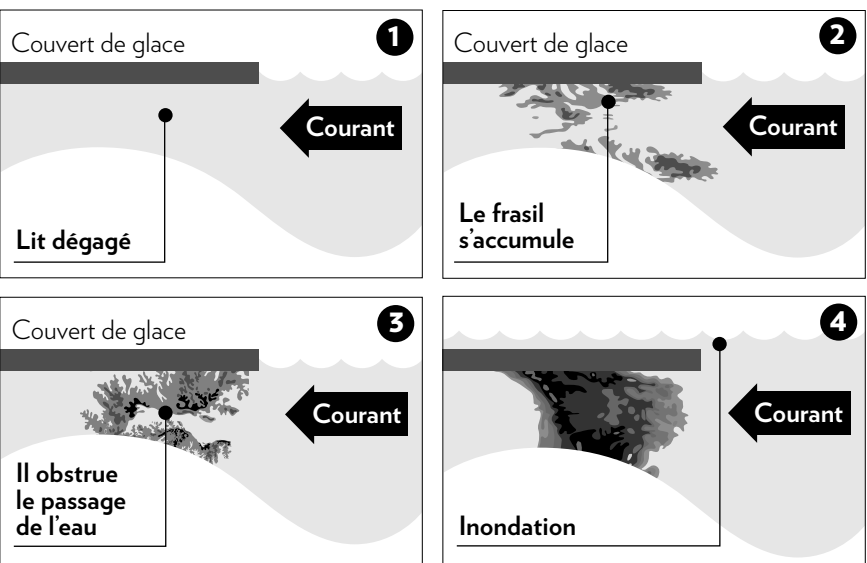
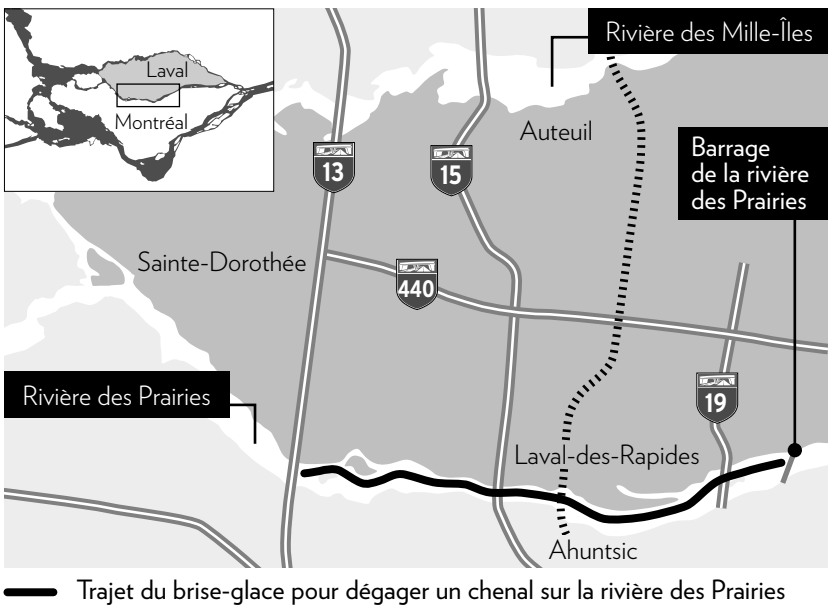
La vice-première ministre a de plus confirmé que le gouvernement irait de l'avant avec son projet de créer un nouveau comité de parlementaires sur la sécurité nationale. Elle a en même temps proposé de faire prêter serment aux chefs des partis de l'opposition qui

sont députés à titre de conseillers privés pour les informer des résultats des examens menés sur l'affaire Arar, y compris les informations classées secrètes. Déjà hier le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a rejeté cette idée, affirmant que cela l'empêcherait d'interroger en Chambre le gouvernement sur certaines de ces questions.

Enfin, la ministre a annoncé que le gouvernement demandera aux parlementaires d'examiner le fameux article 4 de la Loi sur la protection de l'information qui n'a pas été modifié depuis 1939 et qui concerne la communication illicite de renseignements.

En lançant cette enquête publique quelques mois avant des élections générales, le gouvernement Martin évite de trop s'exposer sur la place publique au sujet de l'affaire Arar, une affaire qui lui a valu beaucoup de critiques.

LA RIVIÈRE DES PRAIRIES MENACE



Depuis hier matin, l'eau de la rivière des Prairies a baissé d'une vingtaine de centimètres.

ÉVACUATIONS À LAVAL

- 18** résidences au total ont été évacuées
- > **9** à Sainte-Dorothée
 - > **8** à Laval-des-Rapides
 - > **1** à Auteuil

Petite histoire d'une grosse inondation

SÉBASTIEN RODRIGUE

Les responsables de la sécurité civile observaient depuis décembre dernier un niveau d'eau alarmant sur la rivière des Prairies, mais c'est le détachement d'une estacade d'Hydro-Québec qui est venu sceller le sort des riverains en créant un premier embâcle.

Les inondations à Laval et à Montréal s'expliquent en fait par une succession d'événements. « Ce sont des éléments qui ne créent pas de dommages, mais qui, une fois mis ensemble, créent une problématique », dit Yves Thibault, responsable du plan de sécurité civile à la Ville de Montréal.

Certains réservoirs se sont d'abord remplis à plus ou moins 110 % de leur capacité à l'automne en raison des fortes précipitations. Contrairement à l'habitude, il y a eu deux

Lorsqu'elles sont soumises à de fortes pressions, les estacades d'Hydro-Québec se détachent automatiquement pour éviter de se briser.

fois plus de pluie en novembre et quatre fois plus en décembre.

Or, il faut abaisser l'eau des réservoirs avant le printemps afin de faire de la place en prévision de la fonte des neiges, explique le porte-parole d'Hydro-Québec, Éric Moisan. « Si on ne vide pas les réservoirs, ce sera pire au printemps parce qu'ils seront pleins et qu'ils ne pourront pas contenir l'eau », ajoute-t-il.

L'eau du réservoir Baskatong, par exemple, s'écoule ainsi jusqu'à la rivière des Outaouais qui afflue notamment dans la rivière des Prairies. À la centrale hydroélectrique de Carillon sur la rivière des Outaouais, on enregistre environ 500 mètres cubes d'eau à la seconde de plus qu'à l'habitude cet hiver. « Ils ont laissé passer de l'eau de façon à

ne pas amener les niveaux à des seuils d'inondation, mais tout proche », précise M. Thibault.

Alors que la rivière des Prairies se retrouvait gonflée à bloc, les forts courants ont causé le détachement d'une estacade d'Hydro-Québec située à la hauteur de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. « Une masse de glace a descendu, ce qui a fait le premier embâcle au niveau de Cartierville et de Laval-des-Rapides », relate le responsable du plan de sécurité civile à la Ville de Montréal.

Lorsqu'elles sont soumises à de fortes pressions, les estacades d'Hydro-Québec se détachent automatiquement pour éviter de se briser. Une estacade a ainsi cédé le 14 décembre dernier près du pont Lachapelle laissant passer des blocs de glace pendant deux jours avant d'être rattachée.

Les estacades aident à former un couvert de glace, ce qui garde l'eau à une température d'environ 4 degrés Celsius. L'absence de glace à la surface combinée à plusieurs journées de froid extrême en janvier ont toutefois favorisé la formation de frasil dans la rivière. Il s'agit de cristaux de glace qui descendent dans le lit de la rivière et remontent à la surface lorsque qu'ils s'agglutinent.

Le frasil possède la texture de la « sloche » et s'agrippe facilement à de la glace lorsqu'il dévale la rivière. Dans la rivière des Prairies, on retrouve jusqu'à 15 pieds de frasil à certains endroits, ce qui réduit l'écoulement de l'eau, selon Yves Thibault.

L'opération entreprise mardi avec un bateau d'Hydro-Québec vise donc à rétablir le cours normal de la rivière. Mais la présence de frasil complique le travail, selon M. Thibault. C'est que chaque portion de frasil enlevée dans la rivière se remplit sur-le-champ, contrairement à la glace qui libère automatiquement de l'espace. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'utilisation d'explosifs n'aurait aucun effet sur le frasil.



Des bénévoles s'affairaient hier à protéger la façade d'une maison de la 68^e Avenue, à Laval.

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Les citoyens pourront être indemnisés

NATHAËLLE MORISSETTE

De quelle façon le gouvernement du Québec entend-il aider les sinistrés ?

« Les gens qui possèdent une maison pourront recevoir jusqu'à 1000 \$ pour des mesures temporaires préventives », explique Paul-Yvan Deschênes, directeur de l'assurance financière en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique. Par exemple, les citoyens qui veulent déménager leurs meubles ou qui souhaitent louer une pompe pour limiter les dégâts dans leur sous-sol,

pourront être remboursés.

Qu'arrive-t-il aux gens qui doivent évacuer leur maison ?

« Lorsque les résidents quittent leur demeure, ils sont dédommagés après la troisième journée, mentionne M. Deschênes. Nous remettons 20 \$ par jour à l'un des membres de la famille et 10 \$ aux autres personnes. Une famille de quatre par exemple recevra 350 \$ pour une semaine. » Les sinistrés sont dédommagés pendant une période maximale de 100 jours d'évacuation.

Les réparations et les dommages sont-ils remboursés ?

« Oui, nous remboursons la réparation et les dommages aux meubles considérés comme essentiels, répond M. Deschênes. Les appareils électroménagers, les mobiliers de chambre et de cuisine en font partie. » Pour chaque article, le gouvernement a déterminé un montant de remboursement précis : 650 \$ pour une cuisinière, par exemple. « Les gens qui veulent reconstruire sont également admis-

sibles au programme, mais cette reconstruction doit être essentielle en permanence : la chambre des enfants située au sous-sol par exemple. Si les sinistrés veulent refaire leur chambre d'amis, ils ne pourront pas être remboursés car le bien-être de la famille n'en dépend pas. » La somme maximale remise par le gouvernement est de 100 000 \$.

Les entreprises sont-elles admissibles ?

Les entrepreneurs peuvent être indemnisés si la compagnie qu'ils possèdent constitue

leur principal gagne-pain. Dans ce cas, le gouvernement rembourse 50 % des dommages. « Cette mesure concerne les dommages qu'ont subis l'équipement, les stocks et le bâtiment nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise », mentionne M. Deschênes.

Y a-t-il des gens exclus du programme ?

Une résidence secondaire, comme un chalet, n'est pas admissible.

Informations : 1-888-643-2433.

La grogne s’amplifie envers le gouvernement Charest

PASCALE BRETON

QUÉBEC — La dégringolade du gouvernement Charest se poursuit. Non seulement les deux tiers des Québécois se disent insatisfaits des libéraux, mais c’est haut la main qu’ils auraient porté au pouvoir le Parti québécois si des élections avaient eu lieu en janvier.

Plus de 63 % des personnes interrogées se disent « plutôt ou très insatisfaites » du gouvernement Charest, révèle un nouveau sondage CROP—*La Presse* mené auprès de 1000 répondants entre le 15 et le 24 janvier. La marge d’erreur est de trois points, 19 fois sur 20. En décembre, au moment où le gouvernement ajournait ses travaux parlementaires dans la tourmente des manifestations, le coup de sonde mené par CROP révélait que 60 % des Québécois étaient mécontents. C’est trois points de plus aujourd’hui.

Il faut dire que le sondage a été réalisé dans la foulée des incidents survenus à Kanesatake, au cours desquels l’image du gouvernement, et principalement du ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, a été passablement ternie. En analysant ces résultats, Claude Gauthier, vice-président chez CROP, s’étonne de constater que du nombre, le tiers des répondants se disent carrément très insatisfaits. « Ce n’est pas un petit mouvement tranquille de gens plutôt in-

SONDAGE CROP - LA PRESSE

Satisfaction à l'égard du gouvernement

Diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt insatisfait(e) ou très insatisfait(e) du présent gouvernement du Québec?

	TRÈS/PLUTÔT SATISFAITS	PLUTÔT/TRÈS INSATISFAITS
15-24 jan. 2004	33%	63%
5-17 déc. 2003	34%	60%
13-23 nov. 2003	45%	49%
18-29 sept. 2003	46%	45%

Évolution des intentions de vote

Après répartition CROP

	ADQ	PLQ	PQ
15-24 jan. 2004	20%	36%	43%
5-17 déc. 2003	20%	39%	39%
13-23 nov. 2003	19%	42%	37%
18-29 sept. 2003	15%	46%	37%
Élections 14 avril 2003	18%	46%	33%

MÉTHODOLOGIE: Les résultats du sondage reposent sur 1000 entrevues téléphoniques effectuées du 15 au 24 janvier 2004 dans le cadre du sondage omnibus CROP-express. D'un point de vue statistique, un échantillon de cette taille (n=1000) est précis à 3 points près, 19 fois sur 20.

satisfaits du gouvernement, c’est plutôt la moitié des 63 % qui sont très insatisfaits », souligne-t-il. Résultat, si des élections avaient eu lieu entre le 15 et le 24 janvier, le Parti québécois l’aurait facilement remporté avec 43 % des intentions de vote après répartition des indécis, contre 36 % pour le Parti libéral et 20 % pour l’Action démocratique. En un mois, les libéraux ont perdu trois points dans les intentions de vote. Par rapport au résultat

électoral du 14 avril dernier, il s’agit d’une dégringolade très importante de 10 points. Ces résultats rappellent d’ailleurs le portrait au début de l’année 2003, à l’aube des élections et avant le tournant du débat des chefs où Jean Charest s’était démarqué. Lorsqu’ils ne sont pas en période électorale, les mécontents ont toutefois tendance à le dire plus ouvertement et à se montrer plus sévères qu’à l’approche d’élections,

nuance cependant M. Gauthier. La rapidité avec laquelle les projets de loi et les réformes du gouvernement Charest ont été menés n’est pas étrangère au climat d’inquiétude et d’insécurité qui se répercute dans le sondage. « Le gouvernement Charest a fait le pari de lancer ses gros morceaux au début, en se disant probablement qu’il allait ensuite rester trois ou quatre ans pour lancer des mesures plus populaires. C’est un pari à faire, mais il me semble que c’est un peu

dangereux de provoquer dès le départ comme ça parce qu’il va falloir qu’il reconquière la confiance du public », estime l’analyste de CROP.

Les libéraux l’emporteraient à Ottawa

Du côté fédéral, où les élections approchent à grands pas, les intentions de vote demeurent sensiblement les mêmes depuis un an. Même si le Bloc québécois semble effectuer une légère remontée depuis 2002, c’est à plus de 50 % que les Québécois éliraient les libéraux. L’arrivée de Paul Martin à la tête du gouvernement n’a d’ailleurs rien changé à la donne. Si des élections fédérales avaient eu lieu entre le 15 et le 24 janvier, le Parti libéral du Canada aurait recueilli 51 % des intentions de vote, après répartition, contre 33 % pour le Bloc québécois, 10 % pour le Nouveau Parti démocratique et 5 % pour le Parti conservateur du Canada. Généralement, lorsqu’un parti connaît des difficultés au Québec, son parti frère à Ottawa s’en ressent aussi, commente M. Gauthier. « Actuellement, on voit que le Parti libéral du Québec est en mauvaise posture et que le Parti québécois reprend du poil de la bête. Est-ce que ça pourrait aider le Bloc québécois et nuire au Parti libéral du Canada ? Jusqu’à présent, je ne le vois pas dans les sondages, mais c’est une hypothèse qui peut se poser pour l’avenir. »

Budget: les grandes entreprises devront faire un effort supplémentaire

GILLES NORMAND

QUÉBEC — Le prochain budget comportera bel et bien des baisses d’impôt pour les contribuables québécois, mais le ministre des Finances, Yves Séguin, prévient les nantis (150 000 \$ et plus) et les entreprises qu’ils seront appelés à faire un effort supplémentaire. Bonne nouvelle pour les apôtres du logement social, le ministre Séguin les a entendus lors des séances de consultation préparatoire à la confection du budget tenues à Montréal, mardi, et à Québec, hier, où quelque 200 syndiqués de la CSN ont manifesté bruyamment devant le Centre des congrès. « Il faut être conscient que le logement, aujourd’hui, est un problème social très important chez nous, au Québec », a indiqué le ministre peu après avoir entendu, entre autres, les représentants de la Confédération québécoise des coopératives d’habitation. Il a fait part de son intention de sensibiliser ses collègues à la situation, afin que les efforts de tous soient conjugués dans le même sens. « Je

vais être plein de recommandations et je suis prêt à faire un gros effort au point de vue financier pour soutenir la décision qu’ils me demandent de prendre », a-t-il précisé lors d’un point de presse. Le président de la Confédération québécoise des coopératives d’habitation, Marc Lamarche, a loué la volonté d’écouter du ministre des Finances. « On est étonné de la réceptivité de M. Séguin. On s’attendait à plus de difficultés que cela. » Le Mouvement Desjardins, qui a présenté un mémoire très étoffé, a plaidé, comme d’autres groupes, pour un report des baisses d’impôt. Il a aussi invité le gouvernement à exiger un effort fiscal plus important des grandes sociétés. Yves Séguin estime toutefois que pour venir en aide aux plus démunis, il n’a pas besoin de reporter à un budget subséquent les baisses d’impôt qu’il s’est engagé à accorder. Le budget du Québec atteint présentement les 55 milliards. « Je prétends qu’on n’a pas à changer notre cap sur ça, parce qu’on est capables, je pense, raisonnablement, de trouver l’argent qu’il faut pour

soulager les contribuables de leur fardeau fiscal, tout en respectant nos engagements sociaux. » Il n’a pas caché sa volonté de réduire l’aide accordée aux entreprises qui atteint annuellement 3,7 milliards. « Je pense qu’on est trop généreux dans plusieurs mesures fiscales et privilèges. Je me dis que la population en général s’attend à ce qu’on fasse de nouveaux choix de société », a-t-il dit. Il a ajouté que le logement social faisait partie de l’aide que le gouvernement devait apporter. « C’est insensé dans notre société de parler de financer des grands projets pour aider les grandes entreprises, s’il y a encore du monde qui ne peut pas se loger convenablement », a-t-il insisté. M. Séguin a indiqué que la grande entreprise devra souscrire davantage à la contribution sociale. Pour appuyer ses dires, il a donné l’exemple de la pétrolière Impériale qui vient d’annoncer « des profits historiques jamais atteints depuis la Deuxième Guerre mondiale ». La bataille entreprise par Québec pour réduire le déséquilibre fiscal avec Ottawa revêt un caractère d’urgence pour M. Séguin. « Si Ottawa ne fournit pas de façon correcte et raisonnable une meilleure contribution sociale aux provinces, je pense que je vais reprendre mon bâton de pèlerin et inviter tous ceux qui sont prêts à nous aider dans cette démarche », a-t-il ajouté en soulignant qu’une certaine impatience gagnait le gouvernement. « Je ne vous cache pas que j’ai donné tout le bénéfice à la discussion et à la négociation. Bientôt, on va passer à un palier supérieur d’intervention dans l’intérêt du Québec », a-t-il lancé.

reportées à la suite d’allocations versées en fin d’année financière. Afin de régler ce problème, les commissions scolaires demandent au ministère de l’Éducation de leur donner un plan triennal de financement. « Comment voulez-vous planifier correctement lorsque vous devez amorcer votre processus budgétaire en janvier et que vous ne connaissez les règles budgétaires définitives qu’en juin? » a demandé M. Caron. La fin de l’application de la TPS et de la TVQ sur les activités de financement a aussi été demandée par le président de la FCSQ. « Il est aberrant de devoir appliquer des taxes sur la vente de chocolat, de stylos ou sur les lave-o-thon, qui servent à financer des activités parascolaires », a-t-il indiqué. Le ministre des Finances a reçu avec attention la liste d’épicerie qui lui a été présentée, selon M. Caron. « Il a eu une bonne écoute ; il reste à voir s’il donnera raison à nos arguments », a-t-il dit. La réponse viendra au dévoilement du premier budget de M. Séguin, quelque part au printemps.



Bernard Landry a dressé une liste d’épicerie pour le premier ministre Charest en vue de la conférence fédérale-provinciale.

Jean Charest s’en va à Ottawa plein d’espoir

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Parmi les dossiers à l’ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale de demain, à Ottawa, le gouvernement Charest fonde beaucoup d’espoir en matière de financement de la santé. Les déclarations récentes du ministre des Finances, Ralph Goodale, laissent présager que les provinces obtiendront les 2,2 milliards promis par le gouvernement fédéral pour la santé en 2004-2005, a affirmé hier le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier. « Nous insistons toujours pour augmenter le financement fédéral en matière de santé, a indiqué M. Pelletier. C’est pour nous une grande préoccupation et, vraisemblablement, nous allons obtenir un certain nombre de gains dans ce dossier au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois. » La contribution du fédéral en matière de santé est passée de 25 à quelque 15 % au cours des dernières années, un taux que Québec espère voir augmenté. Le gouvernement Charest doit par ailleurs déterminer aujourd’hui la composition de la délégation qui se rendra à Ottawa, a aussi indiqué M. Pelletier. Il s’agit essentiellement d’une rencontre des premiers ministres, mais le

ministre Pelletier profite de l’occasion pour rencontrer son homologue aux Affaires indiennes, Andrew Mitchell, et il n’est pas exclu que le ministre de la Santé, Philippe Couillard, soit aussi du voyage. La liste d’épicerie de Landry Hier, le chef de l’opposition, Bernard Landry, a pour sa part dressé une liste d’épicerie pour le premier ministre du Québec en vue de cette rencontre. Cette conférence des premiers ministres sera un test pour déterminer si M. Charest pourra respecter ses promesses envers les Québécois, a-t-il affirmé. Selon M. Landry, Jean Charest doit revenir d’Ottawa avec un plan et un calendrier concret au sujet des congés parentaux ainsi qu’une promesse que, dans son prochain budget, le ministre Goodale annoncera un programme d’infrastructures avec les municipalités respectant les compétences du provincial. C’est sans compter le financement de la santé et le déséquilibre fiscal qui devront aussi figurer dans les discussions. Le premier ministre avait promis, dès le soir des élections, une bataille en règle contre le déséquilibre fiscal, a rappelé M. Landry. « Il y a 10 mois de passés, il n’a rien fait du tout, il n’y a aucune bataille pour diverses raisons : négligence ou subordination aux fédéraux qui ont aidé à son élection, je n’en sais rien, mais il s’en va à Ottawa, qu’il la fasse la bataille. »

Les commissions scolaires réclament 350 millions de Québec

MARIE ALLARD

Les 72 commissions scolaires de la province demandent 350 millions supplémentaires à Québec pour boucler leur budget. Hier, lors de la deuxième journée de consultations du ministre des Finances, Yves Séguin, les commissions scolaires francophones et anglophones ont fait valoir que cet argent suffirait tout juste à financer l’augmentation de leurs coûts de système. « Nous avons besoin d’un minimum de 350 millions pour garder des services équivalents à ceux que nous offrons cette année », a indiqué à *La Presse* André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec



PIERRE FOGLIA

Un hot-dog chinois

L'autre jour, la jeune femme qui fait la culture à *C'est bien meilleur le matin* a dit le plus grand bien du violoncelliste chinois Yo-Yo Ma et le plus grand mal de mon confrère Claude Gingras qui a trouvé ce même Yo-Yo Ma plutôt *hot-dog*, comme on dit dans le sport pour désigner un joueur qui *en met* beaucoup. Un *hot-dog*, c'est, par exemple, un gardien de but qui fait un arrêt facile, mais avec tant simagrées que t'as l'impression que c'est un grand exploit. Si tu connais pas beaucoup le hockey, c'est sûr, tu te lèves d'un bloc et tu fais wow !

C'est exactement ce qu'écrivait mon collègue Gingras, quand tu ne connais rien à la musique, t'écoutes Yo-Yo Ma et tu fais : wow ! Mais en fait y'a rien là. Ce Chinois serait un hot-dog.

Je n'ai évidemment pas d'opinion sur la chose, mais au-delà, la question qui me passionne, c'est le goût du grand public opposé à ce lui de l'exégète. Et la vraie question : à quoi peut bien servir la critique ? J'ai ma petite idée, bien sûr. En deux mots, mais je pourrais vous en parler pendant des heures, la fonction première de la critique devrait être de dégager l'oeuvre de tout le reste et notamment du spectacle. Ce qui suppose bien évidemment une connaissance approfondie de l'oeuvre. Or, que reproche-t-on le plus souvent à mon collègue Gingras ? D'aller au concert avec la

partition de l'oeuvre qu'on va jouer. On ne voit là qu'une affectation maniaque, à laquelle on oppose, chaque fois, la belle émotion du public.

Ah l'émotion ! J'en suis, mon vieux. Si, si. C'est beau, l'émotion, c'est chaud, ça fait brailleur, ça remplit. Tellement, qu'elle prend toute la place. Si souveraine, l'émotion, qu'elle se substitue à l'œuvre. On a aimé aimer. L'émotion, référence ultime, impérative, unique. Vérité liquide qui dégouline sur l'œuvre, la nappe comme une sauce, une bouillie, un cataplasme. Vous savez comme j'aime la confiture ? Eh bien j'en mets très peu sur ma tartine justement pour garder le goût du pain. C'est peut-être la fonction de la critique : retrouver le goût du pain sous la confiture. Vous me suivez toujours ? Tant mieux parce que je fais des gros efforts pour être pédagogique.

Or donc, la jeune femme qui a planté mon collègue Gingras l'autre matin à la radio n'a rien dit de tout cela. Elle a dit une pure vacherie, elle a dit : comme ce monsieur doit être malheureux de toujours aller voir des spectacles qu'il déteste.

C'est épouvantablement pas vrai. La semaine précédente, dans des papiers différents, Claude avait encensé Ida Haendel, M. Decker, et le chef d'orchestre Yannick Nézet-Séguin pour avoir magnifiquement dirigé la huitième Symphonie de Bruckner.

Voilà donc une jeune femme habituellement réservée et circospecte dans ses propos qui va écouter un violoncelliste hot-dog et en revient toute transportée. Grand bien lui fasse. Mais qu'avait-elle à justifier son enthousiasme en entonnant le refrain du morron moyen : on sait ben, vous n'aimez rien, vous autres !

C'est drôle, madame, depuis que vous avez remplacé la très fleurie Valérie Letarte, c'est un peu ce que je pensais de vous : que vous n'aimiez pas grand-chose. Je vous appréciais pour cela. J'en suis moins sûr, là.

NE RIEZ PLUS — Je reviens à ce prof que j'ai cité lundi — qui disait que nous n'étions qu'une société de rieurs qui s'excite à la rigolade, à la caricature et à la dérision.

Ce n'est pas la première fois qu'on avance cette idée du rire qui abrutirait collectivement les Québécois. Mais où donc les intellectuels vont-ils chercher qu'on rit plus bêtement ici qu'ailleurs ? Il faut n'avoir jamais regardé la télé française, ou pire l'italienne, ou pire encore l'espagnole, pour avancer que le Québec est une société de rieurs idiots.

Toutes les sociétés sont naturellement portées vers le rire, sauf peut-être la Corée du Nord. Ce n'est pas un signe de débilité. C'est un besoin de transgression, chacun à son niveau, les petits enfants — et

hélas quelques grands — qui n'ont pas encore achevé leur *toilet training* — rien pipi-caca, les grosses bungalo rien Lise Dion, les pognés du cul rien McLeod, les professionnels court et les débiles légers rien François Massicote. Qui rit Alphonse Allais rira peut-être aussi Pierre Légaré, et de temps en temps arrivent un Coluche, un Deschamps, un Seinfeld qui font rire tout le monde.

Et c'est sans parler du goût qui ne se discute pas. Par exemple, je déteste les annonces de Bell qui rient des fermiers, pas parce qu'elles rient des fermiers, d'ailleurs elles n'en rient pas, elles les font rire d'une façon ridicule, et le ridicule ne me fait jamais rire, il m'indispose.

Et c'est sans parler de nos humeurs qui font que certains jours Reiser nous paraît de mauvais goût, Lewis Carroll nous ennuie (pas souvent tout de même), Ubu nous exaspère, on se demande ce qu'on a bien pu trouver jusqu'ici à Péret (Benjamin), on s'agace même de Ronald King converti au yoga, il ne manquerait plus qu'on tombe sur de mauvais Bougon ce soir (hier soir)...

POUR REMPLIR — L'autre jour dans une chronique, je racontais mon arrivée aux petites heures à Paris, et que j'avais pris le RER et qu'une négresse en boubou s'était assise à côté de moi... *le faites-vous*

exprès pour insulter les femmes noires
me demandant Maria Julia Paredes, enseignante, et Harry Dortélus, infirmier, tous les deux de Bros-sard. Pas du tout messieurs-dames. Je vais vous dire pourquoi j'écris négresse. C'est en prévision de chroniques comme celle d'aujourd'hui qui sont un peu courtes. J'appelle au bureau et je dis au chef du pitre : écoute, je suis un peu court, ça dérange ? S'il me dit non, on n'en parle plus. Mais si, comme au-jourd'hui, il me dit oui, ça tombe mal à cause de l'annonce dans ta page, alors ça me prend un petit truc.

C'est en prévision de cela que je dis négresse. Je n'ai aucune intention d'insulter les femmes noires, pour moi négresse est un joli mot, j'en connais des plus beaux comme *mimosa* ou *palimpseste*, mais je trouve que négresse est plein de couleurs, une parole devetueuse et légère comme ces effilochages de coton que l'on trouve sur les routes du Mississippi à l'automne. Bref, c'est un mot que j'aime bien et en plus, en l'employant, je sais que quelqu'un va m'écrire pour me faire la morale et ça me permet de remplir les chroniques trop courtes.

Même que des fois c'est intéressant ce que m'écrivent les gens là-dessus. Mais pas vous. C'est trop curé. Si vous recommencez, je vous avertis, je vous envoie dans la page *Forum*, allez hop.

Encan des Patriotes : un mécène montréalais achète deux pièces maîtresses

NICOLAS BÉRUBÉ

Un mécène montréalais désirant garder l'anonymat a déboursé plus de 32 000 dollars mardi soir pour faire l'acquisition de 11 documents juridiques et d'un journal manuscrit datant de la Rébellion des patriotes de 1837.

Ces documents, mis aux enchères par la collectionneuse Rosanna Seaborn, étaient les deux pièces maîtresses de la collection, qui comptait 1200 lots. Elles resteront donc en sol

québécois, comme l'avait demandé cette semaine la ministre de la Culture et des communications, Line Beauchamp.

Les pièces maîtresses de la collection comprenaient un lot de 11 documents juridiques venant compléter le fonds du ministre de la Justice, ainsi que le journal manuscrit de Caroline, une jeune fille originaire de Saint-Charles-sur-Richelieu relatant les événements de la Rébellion. Ces deux articles se sont vendus 18 000 \$ et 14 000 \$ respectivement.

REPLACEMENT DE PORTES ET FENÊTRES

Vente *Hivernale*

- Des innovations intouchables tel que des stores ou toiles insérés entre les vitres
- Prix de vente intouchables. **Faites vite! Cette offre prend fin bientôt.**

25%

*de réduction sur
les portes et fenêtres
de remplacement Pella**

**Aucun
paiement avant
6 mois!***

Notre meilleure offre de l'année!

Appelez-nous, passez nous voir ou confiez-nous le soin de vous visiter. Prenez rendez-vous en consultant notre site web: <http://appointment.pella.com>.

Fenêtres de rénovation – Portes-Fenêtres – Portes d'entrée Pella

9620 Route Trans Canadienne • Montreal • 514-331-1055

1600 Merivale Road • Ottawa • 613-727-8080

* Ne s'applique pas aux produits ProLine™.
D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Voir les renseignements en magasin. L'installation doit être confiée aux professionnels de Pella. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion spéciale. Réservé aux projets de rénovation. Financement offert aux clients admissibles seulement. L'offre prend fin le 11 février 2004 (17 mars 2004).
© 2004 Pella Corporation.

LE REGARD DES CONNAISSEURS™

3202074A



**LOTO
QUÉBEC**

Résultats

TVA, le réseau des tirages



**Tirage du
2004-01-28**



**Tirage du
2004-01-28**

1^{er} numéro

416652

25 000 \$

2^e numéro

477456

50 000 \$

3^e numéro

734934

100 000 \$

décomposables

Nombres "Télé"

088482

297705

624182

non décomposables

NUMÉRO BONI

09



**LOTO
BONIS**

8 téléviseurs à écran plasma*

non décomposables

109359	398994	602849	722565
255819	438951	637850	756635

*Chaque téléviseur est échangeable contre un chèque de 6 000 \$

20 lots de 1 000 \$

non décomposables

024955	382530	656681	752054
098034	521016	688440	764135
228820	541815	716571	823460
273503	635213	719679	844501
296283	654080	735846	989334



**Tirage du
2004-01-28**

03

14

20

23

25

45

Complémentaire: (12)



**Tirage du
2004-01-28**

06

08

30

40

44

48

Complémentaire: (49)

DOUBLE JEU 49*



**Tirage du
2004-01-28**

LOTS BONIS

<u>08</u>	<u>11</u>	<u>17</u>	<u>38</u>
<u>14</u>	<u>29</u>	<u>35</u>	<u>36</u>
<u>25</u>	<u>26</u>	<u>37</u>	<u>44</u>

CAGNOTTES**

50 000 \$
25 000 \$
25 000 \$

*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.
**Cagnottes partageables.



**Tirage du
2004-01-28**



**Tirage du
2004-01-28**

13

17

19

23

24

28

30

31

34

37

45

47

49

52

55

56

58

63

67

68



**Tirage du
2004-01-28**

3 4

198 2608



**Tirage du
2004-01-28**

NUMÉRO

815213

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

PROCHAIN GROS LOT BONI
LE 30 JANVIER 2004

30 000 000 \$

A black and white photograph of a woman with dark hair styled in an updo, looking slightly to the side with a soft expression. She is wearing a thick, dark fur coat with a large, plush collar that frames her face. The background is plain white.

Le solde annuel de
fourrures Holt Renfrew.
Dès aujourd'hui.

Profitez de réductions allant jusqu'à 60 %*

sur nos collections couture dont Vera Wang, Michael Kors, Badgley Mischka, et Bisang. Ne manquez pas cet événement annuel!

*Aucun rajustement de prix sur des achats antérieurs

FOURRURES
HOLT RENFREW

1300, RUE SHERBROOKE OUEST (514) 842-5111
WWW.HOLTRENFREW.COM

POLITIQUE

Congés parentaux: Martin prêt à discuter avec Charest

JOËL-DENIS BELLAVANCE
ET PASCALE BRETON

OTTAWA — Le premier ministre Paul Martin s'accorde une période de réflexion avant de décider s'il en appellera de la décision de la Cour d'appel du Québec qui donne raison sur toute la ligne au gouvernement québécois dans le litige qui l'oppose au fédéral dans le dossier des congés parentaux.

M. Martin a indiqué hier être prêt à discuter de cet épineux dossier avec son homologue du Québec, Jean Charest, demain, à l'occasion de la conférence des premiers ministres à Ottawa. Mais la question du financement des soins de santé au pays demeure l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de cette rencontre.

Dans son jugement unanime rendu

mardi, la Cour d'appel conclut que le gouvernement fédéral outrepassa son champ de compétences et envahit les platebandes des provinces avec son programme de congés parentaux financé à même les fonds de l'assurance-emploi.

Le Québec souhaite depuis 1996 mettre sur pied son propre programme de congés parentaux adapté aux besoins des familles québécoises et réclame ainsi du fédéral qu'il lui transfère 630 millions de dollars à cette fin. Québec veut notamment inclure les travailleurs autonomes dans ce programme et bonifier les prestations versées aux parents.

En conférence de presse, hier, le premier ministre a aussi affirmé qu'Ottawa est disposé à reprendre les négociations avec le Québec afin de trouver une solution satisfaisante aux

deux parties. Mais il a laissé entendre que le fédéral a un rôle à jouer pour appuyer les familles qui ont des enfants.

« Le gouvernement va examiner les options qui s'offrent à lui. Nous avons un délai de 60 jours pour décider ce que nous allons faire. De toute évidence, si nous décidons d'aller en appel, cela va avoir des conséquences. Mais le gouvernement demeure déterminé à mettre de l'avant ses priorités pour améliorer le sort des enfants. Il tient aussi à la poursuite du programme de prestations de compassion », a déclaré M. Martin.

Le Québec conteste aussi la mise sur pied de ce nouveau programme qui est entré en vigueur le 4 janvier et qui permet à des travailleurs de prendre six semaines de congé pour prendre soin d'un proche gravement ma-

lade tout en recevant des prestations d'assurance-emploi.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a promis de faire de cette question un enjeu électoral si le gouvernement Martin décide de porter la décision en appel.

Pour le gouvernement Charest, l'avis unanime de la Cour d'appel du Québec ne se limite d'ailleurs pas au dossier des congés parentaux. Québec entend récupérer les programmes fédéraux — et les fonds qui y sont associés — dans tous les domaines où Ottawa empiète sur ses compétences et le programme de prestations de compassion est dans sa mire.

C'est avec cette intention en tête que le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, se prépare à rencontrer son homologue fédéral, Joseph Volpe, au

cours des prochaines semaines. Dans la foulée du jugement de mardi, des échanges entre Québec et Ottawa laissent présager une rencontre dans la semaine du 19 février, indiquait-on hier au cabinet de M. Béchar.

Outre les 630 millions que le gouvernement Charest réclame de la part du fédéral pour la création d'un régime de congés parentaux québécois — dont le programme total est évalué à 852 millions —, Québec compte aussi récupérer 80 millions pour la mise en place d'un programme de prestations de compassion.

« Avec l'avis, nous avons un élément de plus pour dire que ça relève de la compétence de la province, nous sommes à même de gérer ce programme au Québec », a expliqué l'attaché de presse du ministre Béchar, Pierre Choquette.

« Des prix pareils, ça durera pas une escousse! »



Sympatico
Intermédiaire

19⁹⁵ \$
/ mois

les 6 premiers mois¹

Sympatico
Haute vitesse

29⁹⁵ \$
/ mois

les 6 premiers mois²

Ces offres se terminent le 2 février 2004.

1 866 876-VITE
www.bell.ca/web
Magasin Espace Bell



Et bien simple.^{MC}

Services Sympatico offerts exclusivement aux clients résidentiels, là où la technologie le permet, et sujets aux conventions de services publiées sur www.conventions.sympatico.ca. Certaines conditions s'appliquent. Tarifs/offres sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre Sympatico. Taxes en sus. Les offres prennent fin le 2 février 2004. 1. Le tarif mensuel courant (actuellement 29,95\$) prendra effet par la suite et comprend l'accès, l'utilisation du modem et un total de 2 Go de téléchargement par mois. Des frais s'appliquent pour tout téléchargement excédentaire. 2. Sujet à un engagement de 12 mois. Le tarif mensuel promotionnel de 34,95\$ prendra effet par la suite et comprend les frais d'utilisation du modem. Des frais de 100\$ s'appliquent si vous annulez votre engagement avant terme. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada.



VINCENT MARISSAL

Charest récolte les fruits du PQ

Après plusieurs mois difficiles, le gouvernement Charest vient de recevoir une rare bonne nouvelle et un petit répit dont il a bien besoin, et ce, gracieuseté du précédent gouvernement péquiste.

En confirmant la prétention du gouvernement Landry selon laquelle les congés parentaux sont de compétence provinciale, la Cour d'appel du Québec offre à Jean Charest et à ses ministres une occasion en or de relancer le populaire projet de régime québécois de congés parentaux. Qui plus est, ce jugement permet à Québec d'exiger son dû au vilain gouvernement centralisateur d'Ottawa, ce qui est toujours utile pour un gouvernement provincial qui en arrache devant son électorat.

À Ottawa, hier, des poids lourds du cabinet Martin admettaient en privé que cette décision de la Cour d'appel du Québec est bien embêtante et, surtout, qu'elle tombe à un bien mauvais moment. D'abord, la Cour d'appel statue que le régime d'assurance-emploi ne peut servir à payer des prestations de congé de maternité puisqu'il ne s'agit pas d'une interruption de travail au sens premier de chômage, mais plu-

tôt d'une pause pour des raisons personnelles. En plus, elle remet en question tous les autres programmes fédéraux qui sortent du cadre strict de l'assurance-emploi. Le nouveau bébé de Paul Martin, le programme de prestations de compassion pour les gens qui s'absentent du travail pour soigner un proche

mais ce serait quelque peu contradictoire pour un nouveau gouvernement qui veut justement faire de la collaboration fédérale-provinciale la pierre angulaire de sa politique intérieure. D'autant plus que si Ottawa laisse s'écouler les 60 jours consentis par la Cour d'appel avant de porter finalement la cause à la plus

— et de l'argent du fédéral — pour souffler un peu et parler d'autre chose que de *réingénierie* et de compressions. Quoi de mieux qu'une politique familiale, sujet hautement populaire, comme on l'a vu lors de la dernière campagne électorale québécoise ? Fallait voir l'empresement, mardi, des ministres Claude Bécharde (Emploi, Solidarité et Famille) et Benoît Pelletier (Affaires intergouvernementales canadiennes) à célébrer la « victoire » en Cour d'appel pour comprendre qu'ils ne lâcheront pas facilement le morceau.

Pourtant, le gouvernement Martin ira, selon toute vraisemblance, devant la Cour suprême. Il n'a pas d'autre possibilités pour tenter de limiter la portée de la décision de la Cour d'appel du Québec, qui pourrait faire tache d'huile et émasculer tous les autres programmes fédéraux qui touche de près ou de loin une compétence provinciale. Le cauchemar de tout bon libéral fédéral !

La seule solution possible semble donc de porter la cause devant la Cour suprême pour circonscrire les dégâts et, parallèlement, d'entamer des négociations formelles avec

Québec sur le transfert des fonds.

Mais le gouvernement libéral fédéral n'a que lui-même à blâmer dans cette histoire puisqu'il s'est lui-même mis le pied dans ce piège à ours juridique. Ça fait plus de six ans que ce dossier encombre les relations entre Québec et Ottawa, plus de six ans que les ministres fédéraux plus *soft* tentent de convaincre leur collègue de régler la question.

On y était presque en 1996, mais les « *Canadians* » de l'école un-programme-pour-tout-le-pays-pas-de-traitement-spécial-pour-le-Québec ont gagné avec la bénédiction de Jean Chrétien. Encore une fois, le Québec était pénalisé pour son avant-gardisme.

Il y a quelques semaines à peine, un proche collaborateur de Jean Charest affirmait dans une conversation à bâtons rompus que les « choses allaient beaucoup mieux » depuis que Paul Martin occupait le siège de premier ministre. « On sent même une volonté de régler le dossier des congés parentaux », confiait le conseiller du premier ministre.

Il aura fallu attendre longtemps, mais il y a peut-être de l'espoir pour le régime québécois de congés parentaux.

Martin ouvre une porte à Copps

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Paul Martin est prêt à garantir l'investiture libérale de Sheila Copps, si cette dernière accepte de changer de circonscription, a révélé mercredi le premier ministre.

M^{me} Copps, qui se bat contre un ministre de M. Martin pour l'investiture libérale dans Hamilton, en Ontario, a rejeté, plus tôt cette semaine, l'offre d'une collègue qui lui aurait permis d'être candidate dans une autre circonscription.

M. Martin a confirmé hier qu'il avait approuvé la proposition de la député Beth Phinney, et qu'il avait accepté de garantir que M^{me} Copps obtiendrait l'investiture dans le comté de Hamilton Mountain, actuellement représenté par M^{me} Phinney.

Les propos de M. Martin semblent contredire ses déclarations antérieures voulant que la bataille entre M^{me} Copps et le ministre des Transports Tony Valeri dans cette circonscription n'est qu'un problème local, et que les députés doivent être prêts à se battre sur le terrain pour leur nomination.

Mais le différend Copps-Valeri, engendré par une modification des limites de certaines circonscriptions électorales, suscite de la division dans les rangs du parti, ce que M. Martin déplore et voudrait enrayer. « J'espère vraiment qu'on pourra trouver une solution », a-t-il dit.

Comme M^{me} Copps faisait du porte-à-porte à Hamilton, hier, selon un adjoint, il n'a pas été possible d'obtenir ses commentaires.



AU CŒUR DU VIEUX-QUÉBEC

FORFAIT SKI

- 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
- 2 billets de ski pour une journée à l'une des 3 stations
- Accès à la piscine intérieure, sauna et centre de conditionnement physique

À PARTIR DE

169\$

PAR NUIT / MINIMUM 2 NUITS POUR 2 PERSONNES

À PARTIR DE

179\$

POUR 1 NUIT POUR 2 PERSONNES

DETENTE APRÈS-SKI AU NOUVEAU SPA DU MANOIR

44, côte du Palais, Vieux-Québec (Qc) G1R 4H8
Tél.: 418.692.1030 Fax: 418.692.3822
Courriel: admin@manoir-victoria.com

HÔTEL MANOIR VICTORIA

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOS AUTRES FORFAITS

www.manoir-victoria.com

1 800 463.6283

VENTE TROTTOIR



ROCK "N" ROLL

Du 29 janvier au 8 février

Nombreux rabais allant jusqu'à 70%

GROUPE DE MUSICIENS ROCK "N" ROLL SUR LA PROMENADE

Jeudi et vendredi de 16h à 20h

Samedi et dimanche de midi à 16h



PLACE VERSAILLES

LE CENTRE DE L'ÉLEGANCE



RADISSON

Voyagez maintenant aux États-Unis avec une désarmante simplicité



exporter nos bas tarifs Tango aller simple

La façon la plus simple de voyager au pays est maintenant offerte pour les destinations américaines les plus prisées. Visitez notre site et choisissez parmi notre gamme de six options de tarifs qui répondent parfaitement à votre style de voyageur, de nos très populaires bas tarifs Tango aller simple jusqu'à nos tarifs classe Affaires. Réservations simplifiées, voyages facilités et toujours nos plus bas tarifs: seulement sur aircanada.com. | *Plus de choix, plus de flexibilité et davantage.*

Tarifs Web Tango. Aller simple au départ de **Montréal** à partir de:

139\$	139\$	139\$	139\$	139\$
FORT LAUDERDALE	FORT MYERS	NEWARK	ORLANDO	TAMPA
139\$	139\$	145\$	185\$	239\$
WEST PALM BEACH	MIAMI	LA NOUVELLE-ORLÉANS	PHOENIX	LAS VEGAS

Réservez sur aircanada.com et obtenez un mille Aéroplan^{MD} supplémentaire pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages aux États-Unis. Ou téléphonez à votre agent de voyages.

aircanada.com
.com c'est pas cher



3201934A Les tarifs sont basés sur un aller simple. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. L'achat à l'avance peut être requis. Fort Lauderdale et West Palm Beach: les voyages doivent prendre fin au plus tard le 25 avril 2004. Fort Myers: les voyages doivent prendre fin au plus tard le 12 avril 2004. Phoenix et La Nouvelle-Orléans: les voyages doivent prendre fin au plus tard le 31 mai 2004. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 12 \$, n'est pas inclus. Les billets sont non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. D'autres conditions s'appliquent. Les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de Jazz Air inc. (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz*), de ZIP*, de United Airlines, d'Atlantic Coast Airlines ou d'Air Wisconsin (faisant affaire sous le nom de United Express). *Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada. *Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. *ZIP est une marque de commerce de Zip Air inc.

ACTUALITÉS

Grippe: les pays touchés s'engagent « à en faire plus »

AGENCE FRANCE-PRESSE

BANGKOK — Les 10 pays asiatiques touchés par la grippe aviaire se sont engagés hier à « en faire plus » en intensifiant les efforts nationaux, régionaux et internationaux contre l'épidémie à l'issue d'une réunion de crise convoquée à la hâte à Bangkok.

Cette réunion s'est tenue alors que le Vietnam annonçait deux morts de plus et que l'épidémie se propage chez le géant chinois. Au total, la grippe du poulet, qui touche 10 pays, a tué 10 personnes de manière certaine, huit au Vietnam et deux en Thaïlande. Elle a entraîné la destruction de quelque 20 millions de poulets et menace les économies régionales.

La crainte, si l'épidémie animale n'est pas vite éradiquée, est de voir le virus muter et se combiner à la grippe humaine pour dégénérer en épidémie incontrôlable dans le monde, comme cela s'est déjà produit dans l'histoire.

Le chef de la diplomatie thaïlandaise, Surakiart Sathirathai, a qualifié la rencontre de trois heures et demie de « substantielle et très productive ». Il a ajouté que les pays avaient décidé de mettre en application les mesures recommandées par l'OIE (Office international des épizooties), l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et de travailler étroitement avec (ces organisations) ».

M. Surakiart a déclaré que les pays présents s'étaient engagés à coopérer davantage notamment dans la recherche, l'échange d'informations et la mise au point de trousses de tests bon marché et de vaccins.

Les pays touchés vont aussi étudier la mise en place d'un réseau régional de surveillance vétérinaire, a-t-il ajouté.

La Chine, qui avait annoncé les premiers cas de grippe aviaire mardi chez des canards d'une région du sud frontalière du Vietnam, le Guangxi, a déclaré hier que deux autres élevages étaient frappés. Les nouveaux foyers sont situés loin du premier, dans le centre du pays, dans les provinces du Hubei et du Hunan.

Dix pays ont reconnu la présence à des degrés divers de différentes formes de la maladie : Corée du Sud, Japon, Taiwan, Vietnam, Thaïlande, Laos, Pakistan, Indonésie, Cambodge, Chine.

Virus mortel

Selon un virologue néo-zélandais plus de trois personnes sur quatre ayant attrapé la grippe du poulet qui sévit en Asie risquent de mourir. Le Dr Lance Jennings, de Christchurch, qui coopère avec l'Organisation mondiale de la santé en Asie-Pacifique, relève que le taux de mortalité enregistré chez les hommes contaminés par le H5N1 est « très élevé ».

Il a remarqué que « presque tous ceux qui avaient été identifiés comme porteur du virus sont morts ».



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE

M^{me} Vendetti s'est vu offrir un masque quand elle est allée aux urgences du CLSC Pointe-aux-Trembles, hier, parce qu'elle avait des accès de toux.

Des masques dans les CLSC de l'Est

MATHIEU PERREAULT

Depuis novembre, les patients qui vont aux urgences du CLSC Pointe-aux-Trembles doivent porter un masque, et s'asseoir dans une salle d'attente séparée, s'ils ont de la fièvre ou s'ils toussent. La politique s'étendra aux neuf CLSC de l'est de l'île en février.

« Nous avons commencé à appliquer cette règle durant la crise du SRAS, le printemps dernier, explique le chef de la médecine du CLSC Pointe-aux-Trembles, Pierre Shebib. Ensuite, nous nous sommes rendu compte que c'était un non-sens d'asseoir quelqu'un qui a un mal de dos à côté de quelqu'un qui a la grippe. Les deux risquent de sortir du CLSC avec la grippe. »

Dans le quartier, le CLSC fait office de petit hôpital : ses 23 médecins peuvent faire des plâtres, des points de suture, des radiographies, et bientôt ils pourront avoir le résultat de certaines analyses en moins de deux heures. C'est là que la direction de la santé publique de Montréal-Centre a choisi de faire un projet pilote pour le port de masques dans les cliniques, une nouvelle politique lancée mardi.

D'ici avril, une salle d'attente à pression négative, qui permet de réduire complètement la contamination par les patients infectés, sera

installée au coût de 150 000 \$, selon la directrice générale, Suzanne Charrette. C'est une première à l'extérieur d'un hôpital. « Si un autre épisode de SRAS ou une pandémie de grippe survient au Canada, nous serons prêts », dit le Dr Shebib.

Le printemps dernier, le CLSC a organisé deux salles à pression négative de fortune, par exemple en fermant l'entrée d'air tout en maintenant ouverte la sortie vers l'exté-

« Si un autre épisode de SRAS ou une pandémie de grippe survient au Canada, nous serons prêts. »

rieur. Environ trois patients par semaine y transitaient avant d'être transférés à un hôpital, selon le Dr Shebib. Cet hiver, une quinzaine de patients par jour sont dirigés vers une portion de la salle d'attente entourée d'un rideau, qui cédera bientôt sa place à la nouvelle salle pour grippés. Les patients grippés peuvent aussi attendre dans la salle d'attente générale, mais mettent un masque.

Les patients ont bien réagi, selon Louise Drouin, responsable adjoin-

te des soins infirmiers. « Au printemps dernier, ça a bien été les deux premières semaines, dit-elle. Ensuite, quand il est devenu clair que l'épidémie de SRAS au Canada était limitée à l'Ontario, certains ont protesté, et des médecins ont dû intervenir pour les convaincre à quelques reprises. Mais cet hiver, tout va bien. »

Le regard des autres patients est le facteur déterminant, selon Céline Fredette, chef de la programmation des services courants. « Ceux qui s'installent dans la salle d'attente générale et se mettent à tousser se font regarder de travers, avec toutes les affiches qui suggèrent de mettre un masque. Le fait qu'on parle de courtoisie envers les autres, plutôt que d'une obligation, aide aussi à faire accepter le masque. »

Le coût est limité, quelques milliers de dollars par année en masques et en gel antiseptique. Des distributeurs sont installés à plusieurs endroits, notamment à l'accueil, où les préposés informent les patients de la politique. Selon M^{me} Drouin, les bénéfices sont difficiles à mesurer, mais plusieurs études américaines ont montré que la prévention des maladies infectieuses vaut le coût.

Les hôpitaux canadiens sont prêts au pire

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Après l'émission, hier, d'une alerte par l'Organisation mondiale de la santé sur la grippe aviaire, le gouvernement du Canada affirme prendre l'épidémie très au sérieux, même si les 10 pays affectés jusqu'ici, dont la Chine, sont en lointaine Asie.

L'une des raisons de cette prudence est que la mise au point d'un vaccin prendra plusieurs mois, si la situation l'exigeait.

Un virologue de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Gilles Dulac, précise même que tous les éléments sont en place pour une épidémie semblable à celle de la grippe espagnole qui a causé 40 millions de morts entre 1917 et 1919. La maladie

semble se répandre comme une traînée de poudre.

Entre-temps, depuis l'automne, le personnel de salles d'urgence et de soins intensifs de plusieurs hôpitaux du Québec reçoit une formation pour éviter la contamination d'un patient atteint du syndrome respiratoire aigu sévère. Si jamais des cas de grippe aviaire se manifestaient, les mêmes mesures s'appliqueraient.

Au cours de la formation, les employés apprennent comment reconnaître les symptômes de la maladie, s'habituent à enfiler et retirer correctement les deux blouses, les gants nécessaires et les lunettes recommandés pour éviter la contamination. Chaque employé reçoit un masque spécial qui filtre l'air, ajusté à sa forme de visage.

Le flirt



Améliorez votre puissance de séduction.

► **LA NOUVELLE CLASSE M 2004.** Transmission automatique à 5 rapports adaptable au conducteur. Freinage d'urgence assisté. Jantes en alliage. Puissance de 232 ch. Vous êtes à la recherche de la location-bail la plus flexible de l'industrie? Sachez que vous pouvez rendre votre Mercedes de Classe M sans difficulté n'importe quand entre le 27^e et le 39^e mois, et ce sans pénalité! La Classe M est manifestement un véhicule conçu pour répondre à tous vos besoins. Un partenaire aussi séduisant ne peut qu'être la promesse de meilleures performances. Mercedes-Benz. N'attendez plus.



Mercedes-Benz

Mercedes-Benz Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, boul. Décarie, Montréal
(514) 735-3581

Mercedes-Benz West Island
4525, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-5900

Mercedes-Benz Laval
3131, Autoroute 440 Ouest
Laval
(450) 681-2500

Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, boul. Taschereau
Greenfield Park
(450) 672-2720

Kanesatake : Jean Bazin nommé médiateur

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Le gouvernement a désigné hier l’avocat Jean Bazin, un homme de confiance du premier

ministre Jean Charest, comme médiateur dans le dossier explosif de Kanesatake. Cet ancien sénateur conservateur et conseiller de Brian Mulroney a

présidé le comité de transition de Jean Charest lors de sa prise de succession de Daniel Johnson à la tête du PLQ. M. Charest l’avait aussi désigné pour faire la transition avec le gouvernement de Lucien Bouchard s’il l’avait emporté en 1998. Âgé de 64 ans, M. Bazin est aussi un bon ami de l’ex-premier ministre conservateur Brian Mulroney. Il a été l’un des principaux organisa-

teurs de la campagne de M. Mulroney à la direction du PC en 1984. Après l’ancien ministre conservateur Benoît Bouchard, en décembre dans le dossier innu, c’est le deuxième proche de Jean Charest qui est nommé pour représenter le gouvernement québécois dans un épineux dossier autochtone. Le ministre délégué aux Affaires autochtones, Benoît Pelletier a souligné hier la longue expérience de

médiation de M. Bazin, ajoutant qu’il est l’un des conseillers des Inuits. Il affirme que c’est le grand chef de Kanesatake, James Gabriel, qui a fait la demande d’un tel interlocuteur. MM. Bazin et Gabriel devront avoir des « contacts réguliers », souligne le ministre Pelletier, afin d’établir un « lien de confiance » et trouver « des pistes de solution au conflit .»

James Gabriel identifie plusieurs suspects sur une vidéo

NICOLAS BÉRUBÉ

Un nouvel enregistrement vidéo de l’incendie de la maison de James Gabriel diffusé hier a permis au grand chef de Kanesatake d’identifier lui-même plusieurs suspects, filmés alors qu’ils rôdaient près de sa maison peu avant qu’elle ne soit rasée par les flammes.

« Merde ! » s’est exclamé hier le grand chef sur les ondes de la chaîne Global alors que les images des suspects défilaient devant ses yeux. M. Gabriel a dit qu’il connaissait les hommes filmés puisqu’il les a côtoyés toute sa vie.

« Si j’étais resté à la maison ce soir-là, je serais probablement mort à l’heure où on se parle, a-t-il dit. Ça ne fait aucun doute dans mon esprit. »

Dans cet enregistrement vidéo, on aperçoit une demi-douzaine de personnes rôdant autour de la maison du grand chef. Puis un homme en tenue paramilitaire marche avec un bidon d’essence tandis que les autres le regardent passer. Dans le plan suivant, filmé de plus loin, on aperçoit la maison de M. Gabriel qui commence à brûler.

L’enregistrement dure moins de 20 secondes en tout. À aucun moment on ne voit quelqu’un mettre le feu à la maison de James Gabriel.

Tournées avec une caméra 8 mm, ces images ont été obtenues plus tôt cette semaine par Global News. Hier, les responsables de la chaîne ont refusé de dire comment ils les ont eues.

Le chef de police de Kahnawake, John K. Diabo, qui a le mandat d’enquêteur sur l’incendie de la maison de James Gabriel, n’a pas rappelé *La Presse* hier. Selon Global News, le chef de police aurait déclaré que certains suspects avaient été identifiés relativement à cette affaire.

À Québec, le ministre délégué aux Affaires autochtones, Benoît Pelletier, a fait appel à la solidarité mohawk afin de faire une place à la famille de James Gabriel, qui compte bientôt retourner à Kanesatake. Mais le crime commis à l’égard du grand chef ne restera pas impuni, rappelle-t-il, et l’enquête devra suivre son cours. « On veut s’assurer qu’il y ait des arrestations qui soient faites et qu’il y ait en fin de compte une sentence éventuellement », soutient le ministre.

Le 12 janvier, des caméras de Radio-Canada avaient elles aussi capté des images d’hommes rôdant autour de la maison du grand chef. Au moins un d’entre eux tenait un bidon d’essence. Ces images ont largement été diffusées, mais il a été impossible hier de savoir si les enquêteurs chargés d’éclaircir les circonstances du crime les ont visionnées.

— Avec la collaboration de Mario Cloutier

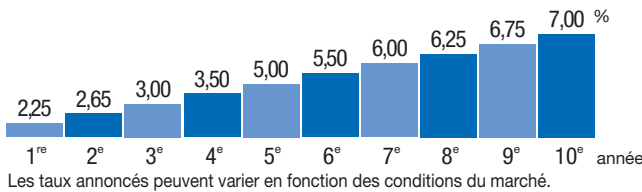
Ligne antistress :

1 800 463-5229

REER

Obligations à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100 \$.



BONI DE 1% la première année pour les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h. Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h. Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

3195864A

Épargne Placements Québec

3195679



Négociez-vous un changement d’air, et économisez !

Obtenez-en davantage en profitant de ces super offres WestJet avant le 2 février 2004 !

Vous conclurez une affaire très avantageuse et même plus, en voyageant avec WestJet. Réservez d’ici le 2 février 2004 pour des voyages effectués d’ici le 2 avril 2004, et vous profiterez de ces super tarifs. Et peu importe où vous allez avec WestJet, comptez sur notre service plaisant et amical, avec collations, jus et boissons gazeuses gratuites, pour arriver à destination en souriant. De plus, si vous ou votre agent de voyages réservez en ligne sur westjet.com, vous recevrez de précieux milles de récompense AIR MILES^{md}. Réservez simplement en ligne, ensuite appelez WestJet et un agent de service à la clientèle enregistrera votre numéro d’adhérent AIR MILES. Allez-y, réservez dès aujourd’hui votre vol plus sympa sur WestJet, la société aérienne nationale à bas tarifs.

Et pour terminer sur un air joyeux, ajoutons que nos super tarifs incluent la surcharge de carburant !

LA DESSERTE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE ELLIOT TRUDEAU DE MONTRÉAL

À PARTIR DE

109*

ALLER SIMPLE VERS HALIFAX

À PARTIR DE

225*

ALLER SIMPLE VERS EDMONTON

À PARTIR DE

109*

ALLER SIMPLE VERS HAMILTON

À PARTIR DE

245*

ALLER SIMPLE VERS VANCOUVER

À PARTIR DE

165*

ALLER SIMPLE VERS THUNDER BAY

À PARTIR DE

245*

ALLER SIMPLE VERS KELOWNA

À PARTIR DE

185*

ALLER SIMPLE VERS WINNIPEG

À PARTIR DE

265*

ALLER SIMPLE VERS VICTORIA

À PARTIR DE

225*

ALLER SIMPLE VERS REGINA

À PARTIR DE

279*

ALLER SIMPLE VERS GRANDE PRAIRIE

À PARTIR DE

225*

ALLER SIMPLE VERS SASKATOON

À PARTIR DE

279*

ALLER SIMPLE VERS COMOX

À PARTIR DE

225*

ALLER SIMPLE VERS CALGARY

À PARTIR DE

279*

ALLER SIMPLE VERS PRINCE GEORGE

*Le nombre de places à ces tarifs est limité et ils ne sont pas disponibles pour tous les vols. Nouvelles réservations seulement. La surcharge de carburant est incluse dans les tarifs énoncés. Les taxes, les frais et les surtaxes sont supplémentaires s'il y a lieu. Non remboursable. Cette offre peut être combinée avec d'autres tarifs. Achat préalable de 7 jours nécessaire. Les vols pourraient ne pas opérer les jours annoncés de vente. Md/mc Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et par WestJet.

SERVICE EN BOEING 737

COLLATIONS GRATUITES

RÉSERVATIONS DE VOITURE ET D'HÔTEL À WESTJET.COM

APPELEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU WESTJET AU 1 877 956.6982

westjet.com

WESTJET

Moins cher. Plus sympa.

3201080A

Solde de 72 heures

Début en magasin vendredi ou en ligne ce soir minuit @ FUTURESHOP.ca

ÉPARGNEZ 100\$

RCA

Pro Jukebox de Lyra pour MP3 de 40 Go
• Écouteurs genre pinces pour les oreilles
• Piles rechargeables
RD2840 CodeWEB:10031213



►► **399⁹⁹**

ÉPARGNEZ 150\$

ROGERS **AT&T**
COMMUNICATIONS SANS FIL

Téléphone numérique GPRS C56 de Siemens

C56 CodeWEB:10029070

*Activation en magasin exigée sur contrat de deux ans.
Renseignez-vous en magasin.
L'offre prend fin le 31 janvier 2004.

ROOTS™ est une marque déposée de Roots Canada Ltée., utilisée sous licence.



ENSEMBLE DE MUSIQUE MOBILE ROOTS™ (valeur de 129\$)



PRIS SANS CONTRAT

149⁹⁹

ÉPARGNE PROMO

-25⁰⁰

ESCOMPTE SUR CONTRAT

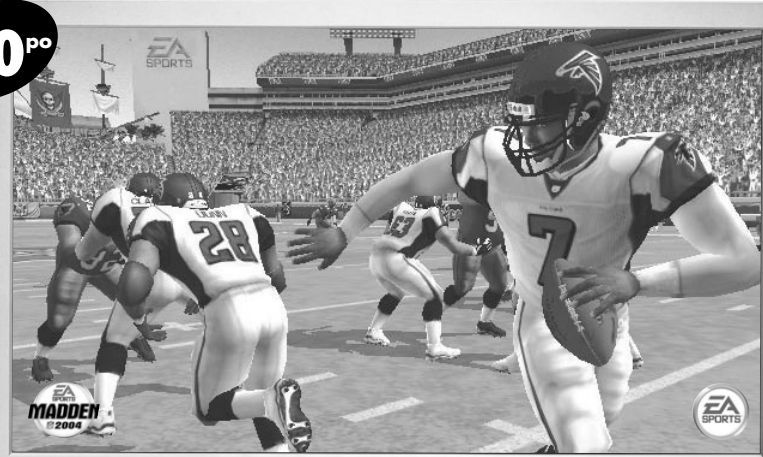
-125⁰⁰

►► **0⁰⁰***

APRÈS RABAIS ET ÉCONOMIES

Grande sélection de téléviseurs en SOLDE

40 po



RCA

Téléviseur compatible TVHD de 40 po à grand écran et projection

- Entrées : 2 à composants, 1 S-véo et 3 audio et vidéo
- Filtre en peigne numérique pour trame en 3D Y/C
- Modulation de la vitesse de balayage
- Interface visuelle digitale

D40W20 CodeWEB:10020667

ÉPARGNEZ 500\$

►► **1499⁹⁹**

ÉPARGNEZ 30\$



RCA

►► **149⁹⁹**

Lecteur de DVD/CD pour 5 disques

- Balayage progressif • Télécommande • Sorties à composants et S-véo
- Sorties optique et audio par câble coaxial DRCS10N CodeWEB:10030953

ÉPARGNEZ 100\$

Mintek

Lecteur DVD portatif

- Écran de 5 po
- Lecture multi-format
- Autonomie de pile de 2,5 heures
- Compatible PAL/MULTI/NTSC

MDPS860 CodeWEB:10034273



►► **199⁹⁹**

ÉPARGNEZ 50\$



Carte de 64Mo GRATUITE (par remise postale)

Kodak

Appareil photo numérique

- 5,0 méga-pixels
- Lentille optique de 3x

DX4530 CodeWEB:10032575

►► **399⁹⁹**

APRÈS REMISE

449,99 - 30\$ Remise postale = 399,99

Tous les supports numériques en SOLDE

OLYMPUS

Carte de 128Mo «xD-Picture Card»

- Pour appareils photo numériques Olympus et Fuji

XD128-216 CodeWEB:10021787



ÉPARGNEZ 25\$

►► **64⁹⁹**

ÉPARGNEZ 120\$

MAYTAG

Réfrigérateur de format familial de 19 pi. cu.

PTB1952GRW 10008256

►► **679⁹⁹**

VENDREDI SEULEMENT



AVERATEC

Ordinateur portatif AMD Athlon™XP 1600+

- Mémoire DDR de 256 Mo
- Disque dur de 30 Go
- Lecteur DVD; graveur de CD
- Affichage XGA 12,1 po
- Pèse 4,3 lbs; minceur de 1,2 po

3150H CodeWEB:10031565

AMD **Athlon XP**

QUANTITÉS LIMITÉES

ÉPARGNEZ 300\$

►► **999⁹⁹**

QUANTITÉS LIMITÉES



HP

invent

Imprimante PSC 1110 Tout-en-un

- Imprime, lecture optique et photocopie • Vitesse d'impression 10ppm en noir et 8ppm en couleur • Résolution d'impression optimisée de 2400 ppp

PSC 1110 CodeWEB:10038179

ÉPARGNEZ 60\$

►► **69⁹⁹**

ÉPARGNEZ jusqu'à 300\$ sur tous les ordinateurs de table Pentium^{MD} 4

hp

invent

Processeur Intel^{MD} Pentium^{MD} 4 de 2,8 GHz avec la technologie d'hyperenfilage

- Mémoire DDR de 512 Mo
- Disque dur de 160 Go
- Unité combinée graveur de DVD et lecteur CD
- Carte graphique Ge Force 4 AGP 64 Mo

A355N CodeWEB:10035361

MONITEUR ET HAUT-PARLEURS EN SUS. TANT QU'IL Y EN AURA.



ÉPARGNEZ 300\$

►► **1299⁹⁹**

APRÈS RABAIS

1599,99 - 200\$ Chute de prix - 100\$ Rabais instantané = 1299,99

Madden 2004: Disponible pour: PlayStation², Xbox^{MD}, Nintendo GameCube^{MD} et PC **MADDEN 2004** **EA SPORTS** **EA GAMES**

POLITIQUE

Ottawa s'attire les foudres des partisans du mariage gai

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Le gouvernement Martin s'est attiré les foudres des groupes de défense des droits des homosexuels, hier, après avoir confirmé son intention d'élargir la portée du renvoi soumis à la Cour suprême dans le dossier de la reconnaissance juridique des mariages entre conjoints de même sexe.

Après plusieurs semaines de tergiversations, le gouvernement a finalement décidé de demander au plus haut tribunal du pays de statuer sur la constitutionnalité de la définition actuelle du mariage selon laquelle il s'agit de « l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre personne ».

Cette manoeuvre, qui était attendue depuis que Paul Martin a pris les commandes du gouvernement, per-

met aux libéraux qui sont profondément divisés sur le sujet de s'assurer que cette question ne sera pas un enjeu durant les prochaines élections, prévues en mai.

En conférence de presse hier, le ministre de la Justice, Irwin Cotler, a soutenu que la décision de poser une quatrième question à la Cour suprême ne modifie d'aucune façon l'intention d'Ottawa de reconnaître pleinement les mariages entre conjoints de même sexe. En fait, le gouvernement entend plaider que la définition actuelle du mariage va à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

Le ministre a souligné qu'Ottawa veut s'assurer que, devant les inquiétudes et les préoccupations exprimées par les Canadiens, sa réforme du mariage sera étudiée sous toutes ses coutures avant que le Parlement ne tienne un vote libre sur le projet de loi.

« Nous reconnaissons que nombre

de Canadiens éprouvent des difficultés devant cet enjeu. La position du gouvernement n'a pas changé. L'ajout de cette question au renvoi permettra d'obtenir une opinion plus complète de la Cour. Cela donnera l'occasion aux groupes et aux particuliers qui ne sont pas d'accord avec l'approche du gouvernement de faire valoir leur point de vue », a dit le ministre.

Cette question s'ajoute aux trois autres que le gouvernement de Jean Chrétien avait soumises à la Cour suprême en juillet dernier dans sa démarche visant à reconnaître les mariages entre conjoints de même sexe :

> La définition du mariage relève-t-elle de la compétence exclusive du gouvernement fédéral ?

trainte d'avoir à marier deux personnes de même sexe ?

Les tribunaux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont statué l'an dernier que la définition actuelle du mariage viole les droits des gais et des lesbiennes garantis par la Charte.

Le Bloc québécois, le NPD et les groupes de défense des droits des gays n'ont pas tardé à réagir à l'annonce du ministre Cotler. Le critique bloquiste en matière de justice, Richard Marceau, a fait valoir que le premier ministre Martin sombre dans « le conservatisme social ».

« Paul Martin et son gouvernement n'ont aucun principe y compris dans des domaines aussi cruciaux que les droits et libertés de la personne. Ils sont prêts à toute manoeuvre, aussi bassement électorale soit-elle, pour retarder les audiences. »

Le député néo-démocrate Svend Robinson, qui est homosexuel, a quant

La francophonie invitée à aider Haïti sur la voie de la démocratie

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le ministre de la francophonie, Denis Coderre, a demandé hier dans une lettre au secrétaire général de la francophonie, Abdou Diouf, que la francophonie devienne « un partenaire actif » dans la recherche de solutions à la crise en Haïti.

Selon M. Coderre et le ministre des Affaires étrangères Bill Graham, il est temps que la francophonie devienne plus active sur le terrain politique et qu'elle contribue à la recherche d'une solution politique en Haïti.

« Il ne s'agit pas ici de déloger le président Jean-Bertrand Aristide, a déclaré le ministre à *La Presse*, mais bien de s'assurer, en collaborant avec l'Organisation des États américains et la CARICOM, d'un véritable processus démocratique dans ce pays et du respect de la Constitution haïtienne. »

M. Coderre a souligné la gravité des événements en Haïti où la vie parlementaire et l'État sont totalement paralysés par un affrontement entre le président et l'opposition, qui lui reproche d'avoir tronqué le résultat des élections législatives en faveur de son parti. Les élus de l'opposition ne réclament ni plus ni moins que sa démission, ce qu'ils appellent « l'option zéro ».

Le ministre rappelle qu'il y a quelque 150 000 Haïtiens au Canada dont 120 000 au Québec.

« Nous avons déjà condamné la violence institutionnelle en Haïti, souligne Denis Coderre. Ce que nous voulons, c'est empêcher que des gestes soient faits au détriment du peuple haïtien. Il faut la solidarité de la francophonie pour qu'il y ait une pression supplémentaire sur Haïti. Nous demandons notamment de nouvelles élections. »

M. Coderre a déclaré que le Canada travaillait main dans la main avec la France dans ce dossier.

Le bouclier antimissile sera un des chevaux de bataille du NPD

JOËL-DENIS BELLAVANCE ET GILLES TOUPIN

OTTAWA – Farouchement opposé à toute participation canadienne au bouclier antimissile proposé par les États-Unis, le chef du NPD, Jack Layton, entend faire de la souveraineté du Canada un des principaux enjeux des prochaines élections fédérales, prévues au printemps.

Se décrivant volontiers comme un « souverainiste canadien », il estime que la politique étrangère qu'est en train d'esquisser Paul Martin constituera sa principale faiblesse durant la prochaine campagne.

D'autant plus que plusieurs militants libéraux sont loin d'être d'accord avec sa décision d'entamer des négociations avec l'administration Bush afin de déterminer la nature de la participation canadienne dans la mise en oeuvre du bouclier antimissile.

« Les prochaines élections porteront sur la souveraineté du Canada. Si nous nous joignons à Bush dans un partenariat militaire, nous allons perdre tout le respect que nous avons travaillé très fort à obtenir de par le monde avec Trudeau et Axworthy pour les mines antipersonnel, et Stephen Lewis (sida en Afrique) », a déclaré M. Layton dans une entrevue accordée à *La Presse*.

Ottawa doit décider avant l'automne s'il participe au projet de bouclier. Le NPD a d'ailleurs déjà commencé son offensive afin de s'assurer que cette question qui divise les libéraux soit un enjeu de la prochaine campagne. La semaine dernière, le parti a en effet acheté de l'espace publicitaire dans certains quotidiens anglophones afin de mobiliser les Canadiens opposés au projet.

« Le genre de relations que nous voulons avoir avec les États-Unis est une question fondamentale », soutient M. Layton. « Nous pouvons être les amis des Américains. Mais quand on a un ami, on est capable de lui dire de temps en temps quand il se trompe. Nous devons maintenir notre souveraineté. »

Le NPD et le Bloc québécois sont les deux seules formations politiques à Ottawa qui s'opposent vigoureusement à toute participation canadienne au projet américain.

Selon M. Layton, c'est au Québec que l'on trouvera la plus forte opposition à toute participation canadienne au bouclier antimissile. « On trouve au Québec la plus forte opposition à la politique étrangère de George W. Bush de tout le Canada. Je pense que c'est peut-être la faiblesse de Paul Martin au Québec », a dit le leader néo-démocrate, rappelant que les Québécois s'étaient farouchement opposés à la guerre qu'ont menée les États-Unis en Irak.

La retraite change.
Nous pouvons vous aider
à planifier la vôtre.



PRODUITS DE RETRAITE ALTAMIRA

FONDS DE CAPITAL ALTAMIRA

42⁸% 1 an	8¹% 3 ans	8⁹% 5 ans	5²% 10 ans	11¹% Depuis la constitution!
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---

Recherche la croissance en faisant des placements dans des petites entreprises canadiennes

FONDS DE VALEUR MONDIAL ALTAMIRA

22¹% 1 an	6⁶% 3 ans	S.O. 5 ans	S.O. 10 ans	5¹% Depuis la constitution!
--------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------	--

Valorise à long terme ses avoirs avec des titres étrangers choisis sur les marchés mondiaux

FONDS DE DIVIDENDES ALTAMIRA INC.

12²% 1 an	4⁰% 3 ans	8¹% 5 ans	S.O. 10 ans	10⁹% Depuis la constitution!
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------	---

Concentre ses placements sur des actions canadiennes produisant des dividendes

FONDS DE REVENU ALTAMIRA

5⁴% 1 an	6²% 3 ans	4⁹% 5 ans	6³% 10 ans	10³% Depuis la constitution!
-------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---

Peut remplacer les CPG à 5 ans avec des placements concentrés sur les obligations du Canada

NOUS PAYONS LES FRAIS DE TRANSFERT

pour amener vos placements chez Altamira

Chacun voit sa retraite à sa façon. Pour certains, c'est faire le voyage dont ils rêvent depuis toujours. Pour d'autres, c'est entreprendre un travail qui leur tient à cœur. Altamira offre un vaste choix de produits REER pour répondre à vos besoins les plus divers : depuis le Fonds de revenu, un placement prudent, jusqu'au Fonds de capital pour les plus audacieux. L'un de nos représentants vous aidera à concevoir et exécuter un plan financier unique pour vous : c'est l'un des avantages pour lesquels le service à la clientèle d'Altamira est primé.

Des conseils aussi uniques que vous l'êtes.

1.866.805.2227

ÉPARGNE | FONDS D'INVESTISSEMENT | SERVICES DE COURTAGE | CONSEILS



Altamira
SERVICES DE PLACEMENT

3196699A

Les placements en parts de fonds communs et le recours au service de répartition de l'actif peuvent entraîner des honoraires de gestion, des frais et des commissions d'entrée, de sortie ou de suivi. Avant d'investir, il est recommandé de lire le prospectus des fonds. Les rendements indiqués sont les rendements composés annuels totaux historiques calculés au 31 décembre 2003 ; ils tiennent compte de l'évolution de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions, mais pas des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs, ni des impôts sur le revenu, auxquels un porteur de ces titres peut être assujéti et qui auraient réduit les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ; leur valeur change fréquemment et il se peut que leurs rendements antérieurs ne soient pas reproduits. La remise sur les frais de transfert des REER est plafonnée à 150 \$; elle s'applique exclusivement aux frais d'administration, et exclut les frais ou commissions liés au rachat de titres de fonds communs de placement. La remise sur les frais de transfert des REER est déposée directement à votre compte REER Altamira. Les comptes REER immobilisés ne sont pas admissibles. Cette offre est valable du 6 janvier 2004 au 31 mars 2004.

MONTRÉAL PLUS

Patch Adams fait rire les enfants de l’Hôpital de Montréal



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE ©

Le Dr Patch Adams a rendu visite hier aux jeunes patients de l’Hôpital de Montréal pour enfants, qui célèbre ces jours-ci ses 100 ans d’existence. Le Dr Adams, que l’on voit ici en compagnie de Leila Meryme, 3 ans et demi, a fait rire tout le monde en se baladant avec le « plus grand caleçon du monde » en guise de turban improvisé. L’hôpital, qui a ouvert ses portes le 30 janvier 1904, a été le théâtre de plusieurs réussites marquantes, dont l’invention du premier respirateur au monde, la première transplantation de moelle osseuse sur un enfant au pays et la transplantation cardiaque sur le plus jeune patient au Canada.

Le Service correctionnel du Canada poursuivi pour 1,4 million

Denyse Abel affirme que son agresseur n’aurait pas dû se trouver en liberté

CHRISTIANE DESJARDINS

À l’hôpital du Sacré-Coeur où on a soignée Denyse Abel, on l’appelle le « petit miracle ». Malgré les sombres pronostics, elle a réussi à survivre aux 32 coups de couteau que lui assénés François Després, le soir du 27 juin 2001. Aujourd’hui, la femme de 67 ans intente une poursuite de 1 420 000 \$ contre le Procureur général du Canada et son Service correctionnel. Després, un multi-récidiviste, n’aurait pas dû se trouver en liberté, dit-elle.

L’homme de 41 ans, qui avait passé 18 des 20 dernières années en prison, avait été libéré moins de deux mois avant de s’en prendre à M^{me} Abel. En 1984, il avait été condamné à 15 ans de prison pour l’homicide involontaire d’un de ses amis. La victime de 24 ans avait été poignardée à une cinquantaine de reprises, puis ache-

vée à coups de bâton de cricket. Il avait aussi des antécédents de vols à main armée, de vols qualifiés et s’était souvent vu refuser la libération en raison de son caractère violent et impulsif.

En ce qui concerne M^{me} Abel, trois ans après la tragédie, le gant de cuir noir qui recouvre toujours deux doigts de sa main gauche témoigne de la brutalité de l’attaque. Et quand on regarde de plus près, on peut aussi voir de longues et multiples cicatrices au cou, au visage, aux bras, sans compter celles qu’elle a à l’abdomen. Elle ne peut pratiquement plus rien faire seule et elle a dû mettre une croix sur sa passion, l’artisanat. C’est d’ailleurs l’artisanat qui l’avait amenée à croiser Després en 2001.

L’homme qui avait été libéré le 2 mai 2001 se trouvait à une vente collective au profit des démunis, qui se déroulait à Laval, la fin de semaine des 9 et 10 juin 2001. M^{me} Abel, alors membre des Artisan-

es de Laval, y vendait des poupées de sa fabrication.

Després, qu’elle n’avait jamais vu de sa vie, lui a rendu de menus services cette fin de semaine-là, comme porter ses boîtes dans la voiture. Il disait arriver de Vancouver, où il avait travaillé pendant 15 ans. Elle le prenait pour un démuné. Au terme de la fin de semaine, Després a voulu aller chez M^{me} Abel, qui a refusé net.

« Ses yeux étaient fous »

Mais voilà, dans les jours suivants, Després trouve les coordonnées de M^{me} Abel dans l’annuaire, et se met à l’appeler constamment. Il veut sortir avec elle. « Je lui ait dit que je n’étais pas intéressée à avoir un homme dans ma vie et puis il avait 20 ans de moins que moi, dit la femme qui a eu cinq enfants et vit séparée de son mari. Després se fait tellement insistant, que M^{me} Abel le menace à plusieurs reprises d’intenter des pro-

cédures judiciaires contre lui.

Puis, le soir du 27 juin 2001, alors qu’elle se trouve seule chez elle à faire des boîtes pour son déménagement prévu le lendemain, elle entend sonner à la porte. Croyant que c’est sa voisine, elle va ouvrir. C’est Després. Il dit qu’il a quelque chose d’important à lui dire et qu’elle « va aimer ça ». Elle lui enjoint de partir immédiatement. Il sort un couteau et l’attaque. Les coups pleuvent.

« Il visait le coeur, ses yeux étaient fous, on aurait dit que ça lui faisait plaisir de faire ça. J’es-sayais de lui parler, mais il ne répondait pas, il ne disait pas un mot. J’essayais de me protéger avec mes mains. Je lui donnais des coups de pied, des coups de poing. J’essayais de me relever, mais je glissais dans mon sang. J’ai fini par faire la morte. »

La croyant morte, Després s’empare du sac à main de M^{me} Abel et s’en va. « Par chance, j’étais tom-

bée dans mon atelier où il y avait le téléphone. Je ne sentais plus mes mains. J’ai rampé et j’ai réussi à appuyer avec mon nez sur le bouton du 911 », dit M^{me} Abel, qui se rappelle avoir conservé son calme pendant et après cette pénible agression. « Je me croyais morte. Je n’avais pas mal, je me sentais flotter. »

Dans les heures suivantes, on la déclare cliniquement morte à deux reprises, mais elle revient à la vie, explique-t-elle. Elle passera 70 jours à l’hôpital, avant d’aller en réadaptation. Son incapacité permanente est évaluée à 100 %.

Aujourd’hui, presque incapable de se servir de ses mains, elle a besoin d’aide pour la plupart des petites choses quotidiennes de la vie. Mais elle ne réussit pas à obtenir de services des organismes gouvernementaux et c’est son fils, Sylvain, 43 ans, qui doit l’assister quotidiennement. Sans lui, dit-elle, elle ne pourrait pas passer au travers. Celui-ci déplore le peu d’aide disponible et le fait que l’aide sociale le harcèle pour qu’il trouve du boulot. « Qui va s’occuper de ma mère? » demande-t-il.

Accusant le gouvernement d’incurie et de négligence pour avoir libéré un dangereux récidiviste, M^{me} Abel réclame plus de 1 million pour elle-même et 300 000 \$ pour son fils Sylvain. Quant à Després, il a plaidé coupable à une accusation réduite de voies de fait graves et a écopé 12 ans de prison.

Un Hells qui ne veut pas sortir de prison

Sylvain Chalifoux dit vouloir terminer un cours de carrossier

ANDRÉ CÉDILOT

Sylvain Chalifoux est un drôle de zigoto. L’un des rares Hells Angels sans casier judiciaire avant son arrestation au printemps 2001, il a refusé de sortir de prison à la moitié de sa peine afin de terminer un cours de carrossier !

Quelles que soient ses intentions, les réponses qu’il a données, hier, devant la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) étaient pour le moins paradoxales. D’un côté, il a vanté ses qualités de bon père de famille qui ne voudrait jamais que ses deux jeunes enfants consomment de la drogue. En revanche, il a admis sans problème qu’il renouera ses liens avec les Hells Angels, dont la principale activité est le trafic de drogue à grande échelle.

Âgé de 41 ans, Chalifoux est emprisonné pour blanchiment de 150 000 \$ d’argent de la drogue. Il était du nombre des courriers (une cinquantaine) qui allaient

« J’ai des gros changements à faire et je sais quoi faire, mais il n’est pas question que je parle contre les autres pour bien paraître devant vous. »

porter les profits du narcotrafic des motards dans un appartement servant de cache, rue Beaubien, à Anjou. Les dépôts de Chalifoux étaient enregistrés dans un compte secret au nom de « Grange ».

Bien qu’il porte le dossard des Hells Angels depuis 10 ans, Chalifoux en est à son tout premier séjour en prison. Condamné à

quatre ans en octobre 2001, il était admissible à une libération conditionnelle en avril dernier. En vue de terminer sa formation d’apprenti « débosseleur », il s’est dé-

sisté à deux reprises de son droit à une audience de la CNLC. Hier, étant à la veille d’avoir purgé les deux tiers de sa peine, il n’a pas eu le choix de se présenter devant les commissaires.

Pour la même raison, les trois assesseurs de la CNLC — Patricia Thériault, Michel Palascio et Jacques Letendre — ont été forcés de le renvoyer chez lui, même s’ils

sont loin d’être convaincus qu’il a compris la leçon. « À la lumière de votre dossier — première sentence, bon père de famille, etc. — il est difficile de comprendre que vous adhérez à un tel groupe », ont-ils souligné, déplorant surtout que Chalifoux n’ait pas remis en question son comportement criminel.

« Je suis conscient de ce que ça représente, les Hells Angels. C’est pas que ça ne me dérange pas ce qui est arrivé, mais je n’ai jamais été concerné par les meurtres. Moi, tout ce que j’ai fait, c’est transporter de l’argent. Et c’était pas pour le club, c’était pour une connaissance », a dit Chalifoux.

Il soutient avoir changé depuis qu’il est en prison. « Tout ce que je veux, c’est finir le stage et aller travailler avec ma femme qui a un

commerce d’autos. On n’est pas obligés de vendre de la drogue pour faire partie des Hells Angels. J’ai des gros changements à faire et je sais quoi faire, mais il n’est pas question que je parle contre les autres pour bien paraître devant vous », a-t-il dit sans détour.

« Depuis son incarcération, on n’a absolument rien à lui reprocher, si ce n’est qu’il s’est tenu avec les Hells Angels et leurs relations, et que sa criminalité n’est pas résolue. Aussi, il veut demeurer un Hells Angel à sa sortie », a pour sa part déclaré son agent de libération conditionnelle.

Devant un tel cul-de-sac, les commissaires ont pris une trentaine de minutes de réflexion avant d’annoncer, non sans un certain malaise, qu’ils étaient obligés par la loi de le libérer d’office. D’ici là fin de sa peine, en 2005, Chalifoux s’est toutefois vu interdire toute rencontre avec des criminels ou des motards. Il ne pourra non plus fréquenter les débits de boissons, ni posséder un cellulaire ou un téléavertisseur, outils de prédilection des criminels organisés.



LE REER SOUS LA LOUPE

Le premier de deux cahiers spéciaux samedi dans LA PRESSE

Occupation du bureau de la présidente du Conseil du Trésor

Le siège prend fin dans la controverse

NICOLAS BÉRUBÉ

L'occupation du bureau de circonscription de la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, a pris fin hier matin.

Après 27 heures de siège, les 31 syndiqués de la CSN ont quitté de leur propre chef le bureau de l'arrondissement de LaSalle où ils s'étaient enfermés. Ils n'ont pas réussi à rencontrer la ministre comme ils le réclamaient.

Ce siège a pris fin dans la controverse : la ministre affirme que des actes de grabuge ont été commis, une allégation que démentent formellement les syndiqués mis en cause.

Selon un communiqué diffusé par la ministre hier, l'état des lieux après cette journée de siège était pitoyable.

« Les poubelles du bureau ont fait office de toilettes pour les 31 manifestants, y lit-on. En raison d'odeurs nauséabondes, le bureau sera fermé pour le reste de la semaine, le temps de procéder au nettoyage et à la désinfection des lieux. »

La ministre soutient aussi que les manifestants « ont pénétré dans les bureaux équipés de masques à gaz, de casques, de bâtons et de chaînes, ce qui a causé un certain émoi dans l'édifice. »

Pour Véronique Mercier, attachée de presse de la ministre Jérôme-Forget, cette occupation ne peut être qualifiée de « pacifique », comme l'ont fait certains leaders syndicaux. « Il faut dénoncer ce type d'agissements. Ils on semé la peur, ce n'était pas pacifique du tout », a-t-elle dit.

Du côté des manifestants, on nie avoir laissé le bureau en mauvais état. « Je peux vous affirmer que personne n'a utilisé les poubelles comme toilettes, a dit Charles Gagnon, un des responsables de l'occupation. Nous avons apporté avec nous deux toilettes de camping parce que nous savions qu'il n'y avait pas de salle de bains dans le bureau », a-t-il dit, ajoutant que des syndiqués avaient versé de l'eau dans un pot à fleurs vide pour y éteindre d'éventuelles cannettes de gaz lacrymogène, ce qui pourrait avoir prêté à confusion. « Nous n'avions aucun bâton, mais des ballons de fête. Et la chaîne, c'était pour verrouiller la porte. On n'est pas des sauvages, même qu'on a fait le ménage avant de partir. »

L'agent Steve Morissette, porte-parole de la police de Montréal, a indiqué hier soir que les rapports préliminaires ne faisaient pas état d'actes de grabuge. « Cependant, il va falloir que l'inspecteur responsable de l'opération se penche sur les allégations contenues dans le communiqué pour voir si, oui ou non, les occupants ont fait ces gestes », a-t-il dit.

Une pétition pour dénoncer les soins dans les CHSLD

ANDRÉ DUCHESNE

Incapable de trouver une personne osant mettre sa signature au bas d'un projet de recours collectif contre le ministère de la Santé, le Conseil pour la protection des malades doit se contenter de déposer une pétition de 14 000 noms afin de dénoncer le manque de soins et de services dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

« Nous tentons depuis quelques années de préparer un recours collectif contre le gouvernement en regard de l'état lamentable du niveau de soins et de services offerts dans les CHSLD, explique le directeur général du conseil (CPM), Paul G. Brunet. Mais nous n'avons pas encore trouvé un patient pour signer l'affidavit. »

Le patient recherché devrait être touché par les quatre principaux griefs émis par le CPM, soit l'hygiène, l'alimentation, les besoins physiologiques et la stimulation

physique et intellectuelle. Il n'est pas facile, semble-t-il, de trouver un tel candidat. Le CPM a en trouvé cinq, mais la démarche a avorté les cinq fois pour diverses raisons. M. Brunet dit comprendre que des malades, vulnérables, ne veulent pas mettre leur nom au bas d'un document risquant de les entraîner dans une longue démarche judiciaire.

Par contre, l'idée de la pétition a germé dans l'esprit des membres du comité des usagers des Laurentides et s'est rapidement propagée. Plus de 14 000 noms ont été amassés. Le document des pétitionnaires doit être déposé demain au bureau montréalais du ministre de la Santé, Philippe Couillard.

M. Brunet en a visiblement soupé de la qualité des soins de longue durée en institution. « On a besoin de bras sur les planchers. Ce n'est pas normal qu'il y ait plus de fonctionnaires que de préposés aux malades. »

EN BREF

Cadavre d'un septuagénaire retrouvé à Roxton Falls

Le cadavre d'un homme de 72 ans a été retrouvé hier à demi enfoui sur le terrain d'un résident Roxton Falls. Quatre personnes, dont deux mineures, devront comparaître aujourd'hui au palais de justice de Granby sous des accusations de meurtre. Robert-André Miron, 72 ans, était introuvable depuis le mois de juin 2003. Sa famille croyait qu'il s'agissait d'une disparition. Mais la police a indiqué hier qu'il était question d'un meurtre : au fil des mois, les quatre accusés auraient soutiré 30 000 \$ du compte bancaire de la victime, qui était fortunée. Sa famille avait demandé une enquête, qui s'est soldée hier par les quatre arrestations. *Nicolas Bérubé*

Poursuite de 200 000\$ contre les Riopelle

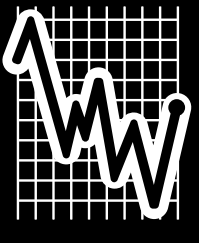
Une poursuite de plus de 200 000 \$ vient d'être intentée contre la succession du peintre Jean-Paul Riopelle par le commissaire-priseur Iégor de Saint-Hippolyte et l'Hôtel des encans. Cette entreprise spécialisée avait obtenu de la veuve de Riopelle, le 21 octobre, le mandat d'organiser pour le 12 novembre dernier la vente aux enchères de certaines oeuvres de l'artiste dans un chic hôtel du centre-ville de Montréal. Or, la veille, la Cour supérieure du Québec donnait suite à une requête des enfants Riopelle visant à annuler la vente aux enchères, pour ne pas disperser la collection. L'Hôtel des encans de Montréal évalue à 192 000 \$, plus les intérêts, les frais entraînés par la préparation de cette vente aux enchères qui, finalement, n'aura jamais eu lieu. Toutes les parties visées par cette poursuite devront se présenter en cour le 8 mars.

Au moins 10 ans pour avoir tué son ex-femme

Gabriel Salgado, 57 ans, s'est avoué coupable du meurtre non prémédité de son ex-femme, hier, au palais de justice de Montréal, et a écopé la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans. Le crime, qui a coûté la vie à Rosa Del Carmen Cartagena, 41 ans, est survenu le 11 mars 2003 à Montréal. Le couple vivait séparé depuis quelques mois, quand le drame est survenu au terme d'une dispute qui s'est déroulée dans la voiture de la victime. Salgado a asséné des coups de couteau à son ex-femme, alors qu'elle se trouvait au volant. Elle a réussi à s'échapper de la voiture, a couru dans la rue, mais Salgado l'a rattrapée et l'a achevée. Hier, deux des trois filles du couple, qui sont elles-mêmes mères de famille, sont venues témoigner de la souffrance qu'elles éprouvent toujours face à la perte de leur mère. Elles en veulent énormément à leur père et l'une d'elles parle de lui en le désignant comme le « monsieur ». M^{me} Cartagena avait épousé Salgado au Chili, alors qu'elle avait 16 ans, et qu'il était dans la trentaine. Une fois rendue au Canada, et après avoir élevé sa famille, elle désirait s'affranchir, ce qu'il n'a pas accepté. Le juge Kevin Downs a entériné la suggestion commune des avocats. *Christiane Desjardins*

Contestation du nouveau rôle : un délai

La Ville de Montréal compte se donner jusqu'au 1^{er} avril 2005 pour répondre aux demandes de révision de la valeur d'une propriété dans le nouveau rôle triennal d'évaluation. Celui-ci est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier et il contient des variations importantes autant à la hausse qu'à la baisse. Les propriétaires mécontents de la nouvelle évaluation de leur maison peuvent demander une révision jusqu'au 30 avril prochain. Ils peuvent ensuite contester cette révision devant le Tribunal administratif du Québec s'ils sont de nouveau insatisfaits. La Ville avait jusqu'au 1^{er} septembre 2004 pour répondre aux demandes de révision, mais la Loi sur la fiscalité municipale lui permet de prolonger ce délai. Le comité exécutif a donc approuvé cette prolongation, laquelle doit être soumise au conseil municipal. Jusqu'à maintenant, la service de l'évaluation a reçu un peu plus de 300 contestations.



POUR SE FAIRE
UNE IDÉE

**LA PRESSE
AFFAIRES**

Tous les jours dans **LA PRESSE**



**La vie est trop courte
pour s'ennuyer.**



Astral Media®

TÉLÉVISION RADIO AFFICHAGE

pour divertir votre monde

3194624A

3194626

ACTUALITÉS

Les détenues canadiennes seraient systématiquement victimes de discrimination

LOUISE LEDUC

Le système carcéral canadien est systématiquement discriminatoire envers les femmes : leurs conditions de détention sont nettement plus difficiles que celles des hommes, dénonce la Commission canadienne des droits de la personne. Neuf ans après la juge Louise Arbour, qui avait rédigé en 1995 un rapport accablant sur la violence des gardiens de prison envers les détenues de Kingston, la Commission des droits de la personne reconnaît que certains progrès ont été enregistrés, mais que les droits des détenues continuent d'être souvent bafoués. Au terme d'une enquête auprès de

centaines de détenues dans les prisons et pénitenciers du Canada, auprès de gardiens de prison et d'universitaires, la Commission s'est entre autres montrée troublée « d'apprendre que, selon une détenue, un gardien lui aurait donné des permissions de sortie en échange de faveurs sexuelles ; qu'une autre nous a dit que des gardiens l'observaient lorsqu'elle prenait des douches ou lorsqu'elle s'habillait ». Quoique isolés, mentionne la Commission, ces cas « méritent qu'on s'y attarde ». Au nombre des constats plus généraux se trouvent au premier chef les injustices qu'entraîne la pénurie d'établissements à sécurité mini-

male pour les femmes sous responsabilité fédérale, pénurie qui « empêche ces dernières d'être détenues dans les conditions les moins restrictives possible ». Ainsi, « les femmes ayant une cote de sécurité minimale doivent composer avec des obstacles physiques comme les clôtures, les portes verrouillées, les barbelés à lames et les caméras, alors que leurs homologues masculins sont généralement détenus dans des établissements qui n'ont même pas de clôture à mailles de chaîne ». Brimées à outrance dans leurs mouvements, les détenues sont au surplus nettement plus désavantagées que les hommes à leur sortie

de prison ou de pénitencier. Alors que les hommes apprennent souvent un métier en prison, rares sont les femmes à en faire autant, vu l'accès restreint aux programmes correctionnels qui pourraient pourtant favoriser leur réadaptation et leur réinsertion sociale, se désole la Commission des droits de la personne. « Nous avons désespérément besoin de suivre une formation professionnelle (...). On nous a dit que le mieux qu'on puisse faire, c'est de nous donner une vadrouille, un balai et une spatule », ont raconté les détenues d'un groupe citées dans le rapport de la Commission. La Commission des droits de la per-

sonne s'inquiète aussi du racisme *intra-muros*, des femmes leur ayant signalé par exemple que « là où une femme blanche s'était vu imposer 24 heures d'isolement, une femme noire ayant fait le même acte a été isolée pendant trois semaines ». Au bureau de la ministre Anne McLellan, responsable au fédéral du système carcéral, on a pris acte du rapport de la Commission des droits de la personne. Alex Swann, attaché de presse de la ministre, a soutenu que des progrès avaient été réalisés, mais qu'il « y a du travail à faire ». « Nous allons étudier le rapport et répondre aux recommandations le plus tôt possible », a-t-il assuré.



SALON
DU BATEAU

Plus tôt cette année !

plus de 400 embarcations !

MAINTENANT OUVERT

VENEZ ACCOSTER SUR L'ÎLE

29 janvier au 2 février
Place Bonaventure

Courez la chance de gagner l'un des 2 prix de 5000\$ applicable sur votre achat en salon.

Heures d'ouverture :
Jeudi et Vendredi : 12h00 à 22h00
Samedi : 10h00 à 22h00
Dimanche : 10h00 à 18h00
Lundi : 11h00 à 16h00

Prix d'entrée (taxes incluses)
Admission générale : 10.00\$
Étudiants / âge d'or : 7.00\$
Enfants accompagnés (6 à 12 ans) : 3.50\$
Enfants 5 ans et moins : **Gratuit**

CITÉ rock détente 102.3 FM
CKAC 730 RADIO-MONTREAL La radio de l'information
LA PRESSE
TVA
AMC ASSOCIATION MARITIME DU QUÉBEC

Le Conseil du statut de la femme est prêt à devenir le Conseil de l'égalité

LOUISE LEDUC

L'image féministe accolée au Conseil du statut de la femme est lourde à porter et il est donc plus que disposé à se saborder pour devenir un Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes, un concept plus moderne à son avis. « Le Conseil du statut de la femme a reçu le mandat de travailler avec le Secrétariat à la condition féminine pour trouver une nouvelle approche plus axée sur l'égalité », a confirmé Diane Lavallée, présidente du CSF, au cours d'une entrevue sollicitée par elle et au cours de laquelle elle a pour la première fois pris position sur ce sujet. Mme Lavallée est tout à fait d'accord avec cette réorientation, considérant qu'il s'agit là d'une évolution souhaitable pour rallier les jeunes femmes peu enclines à s'identifier aux grandes luttes féministes qu'elles jugent trop radicales. Simple changement de nom ? Le Conseil du statut de la femme n'a-t-il pas après tout toujours cherché à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes ? « Un changement d'appellation amène parfois des changements d'approches et peut-être cela nous amènera-t-il à travailler avec d'autres groupes. » Elle indique notamment que le futur conseil pourrait, au cours de la rédaction de mé-

moires sur un problème social donné, se pencher sur ses incidences aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La porte-parole péquiste en matière de condition féminine, Jocelyne Caron, a joint sa voix à celles des 10 organisations syndicales protestataires. Plus tôt cette semaine, elles étaient montées aux barricades, en conférence de presse, pour dénoncer la réorientation en cours du CSF à l'heure où, selon elles, la plus rare discrimination envers les hommes ne peut être mise au même niveau que celle, beaucoup plus rampante, vécue par les femmes. Par voie de communiqué, Mme Caron somme à son tour Michelle Courchesne, la ministre responsable du dossier de la Condition féminine, de ne pas toucher au Conseil du statut de la femme, pas plus qu'au Secrétariat de la condition féminine : « Bien que la ministre Courchesne affirme avoir livré bataille au sein du Conseil des ministres, les résultats qu'elle y a obtenus confirment soit qu'elle n'y exerce aucune influence, soit que la cause des femmes n'est tout simplement pas entendue par ce gouvernement. Voilà pourquoi les reculs s'accumulent à un rythme fou. Tant et aussi longtemps que l'égalité dans les faits ne sera pas atteinte, il est hors de question d'accepter que ces deux entités disparaissent », croit Mme Caron.

La nouvelle Presse fait des heureuses



Saisir le présent

À l'occasion du lancement de *La nouvelle Presse* l'automne dernier, *La Presse* lançait un concours pour gagner deux bourses d'études de 1 000 \$ chacune.

Mesdames **Gemma Gonzales** et **Émilie Dubuc** sont les heureuses récipiendaires.

Sur la photo, M. Paul Verret, adjoint au directeur, ventes de *La Presse* et Mme Gonzales.

3202094A



Enviable pour le service.

Réservez vos billets dès aujourd'hui au **www.viarail.ca**

Un documentaire sur le multiculturalisme... à Concordia

LOUISE LEDUC

Un Palestinien, un Juif sympathique à la cause palestinienne et un juif pro-Israël. Un documentaire sur la question israélo-arabe ? Pas du tout, assurent ses auteurs. Un documentaire sur Montréal, plus précisément sur Concordia, sur le multiculturalisme à l'heure où l'université s'est retrouvée entre deux.

« Nous ne sommes pas croyants ni l'un ni l'autre et nous sommes sympathiques aux deux causes, soutient Ben Add Elman, cosignataire, avec Samir Mallal, du bien-nommé *Discordia*. Nous ne pouvons pas prétendre être parfaitement objectifs, mais nous croyons avoir été justes envers nos protagonistes et avoir présenté des points de vue équilibrés. »

Elman comme Mallal sont eux-mêmes de parfaits héritiers du multiculturalisme. La mère de Ben Add Elman est une Irlandaise catholique, son père, un Juif de l'Europe de l'Est. Samir Mallal est de descendance indienne, de parents hindous et musulmans. Fait à préciser, Elman et Mallal sont des diplômés de Concordia, mais avaient déjà quitté l'université au moment des tensions interethniques.

Ce sont toutes ces tensions, qui ont duré neuf mois, qui se trouvent ici mises en scène : la visite annulée de l'ancien premier ministre d'Israël Benyamin Nétanyahou, les émeutes, les engueulades entre étudiants, les poursuites judiciaires à n'en plus finir, les visites en cour municipale. Bref, une super pub pour Concordia, qui

trouve maintenant son prolongement dans ce film pas toujours très flatteur. « Concordia n'a pas trop aimé le titre de notre documentaire et certains administrateurs ont trouvé le film un peu provocateur » admet Samir Mallal. Mais « jamais ils ne nous ont mis des bâtons dans les roues », enchaîne Ben Add Elman, selon lequel ces neuf mois de tension ne devraient pas être de nature à nuire à la réputation de l'institution. « Le passé militant de l'Université Berkeley, en Californie, l'a rendue célèbre partout. Bien sûr, ici, on peut préférer fréquenter les vertes pelouses de Queen's (à Toronto)... »

N'empêche, pour les leaders des factions opposées, ce « débat » n'aura pas été reposant, comme l'illustre bien cette jeune fille

dans le film qui craque sous la tension et fond en larmes. Pas reposant non plus le protagoniste juif sympathique à la cause palestinienne et qui sera considéré comme un traître pas sa communauté. Et pour les étudiants sans opinion ferme sur Israël et les Palestiniens, ce fut, à un moment donné, le grand ras-le-bol, contre tous ces tracts obligeant chacun à se positionner face à une guerre qui se passe à 8000 kilomètres et dont ils ne connaissaient pas vraiment les clefs.

« On se doute bien que les plus radicaux des deux camps détestent le film, parce qu'il ne reproduira pas leurs opinions, prédit Ben Add Elman. Par contre, si un des groupes adore le documentaire et que l'autre le déteste, là, nous serons vraiment déçus. »

Ben Add Elman ne redoute-t-il pas, comme l'un des principaux protagonistes, d'être considéré comme un traître par sa communauté ? « Ca m'a hanté pendant une bonne partie du tournage, mais j'ai fait la paix avec tout ça. Mon héros, c'est Mordecai Richler, qui a lui-même été taxé d'antisémitisme. Si ça m'arrive, je vi-vrai avec ça, c'est tout. »

Discordia sera présenté le 2 février à Concordia, au 1455 de Maisonneuve Ouest, à 19 h en présence des cinéastes, à Toronto le 3 février à Toronto, le 4 février à CBC Newsworld à 22 h (en reprise le 5, à 1h du matin et le 8, à 11 h). Le documentaire prendra aussi l'affiche au cinéma ONF à compter du 5 février. Une douzaine d'universités canadiennes devraient aussi le diffuser en mars.

« Rapport qu’y faudrait surtout pas passer tout drette. »

0\$

Nokia 3586i

19\$

Audiovox 8450

69\$

Slider de Kyocera

79\$

Audiovox 8600

Mobilité

Jusqu’au 1^{er} février, solde de téléphones-à-poche avec écran couleur.*

- En prime, obtenez 4 mois d’appels locaux illimités* à l’activation.
- Service prépayé aussi disponible. Abonnez-vous maintenant et doublez votre crédit de départ.
- Avec une offre pareille, c’est le temps de choisir Bell.

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

1 888 4MOBILE www.bell.ca/mobilité

Certaines conditions s’appliquent. Photos à titre indicatif. Détails en magasin.

*Sujet à un engagement de 24 mois. Des frais de résiliation anticipée s’appliquent. Pas offert avec le service prépayé.

Et bien simple.™

Espace Bell

Anjou Les Galeries d'Anjou (514) 353-0257	Montréal-Nord Place Bourassa (514) 322-3202
Beloeil Mail Montenach (450) 446-7176	Mont-Tremblant 517, rue de St-Jovite (819) 681-0404
Brossard Mail Champlain (450) 465-8759	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Châteauguay Centre régional Châteauguay (450) 691-7665	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-9992
Coaticook 18, rue du Manège Place J.R. Lefebvre (819) 849-9997	Repentigny 309, rue Notre-Dame (450) 585-4455
Cowansville Domaine du Parc (450) 263-4444	Rosemère 232, boul. Curé-Labelle (450) 979-3838
Delson 5, route 132 (450) 635-9999	Place Rosemère (450) 435-0024
Dollard-des-Ormeaux 3352, boul. des Sources (514) 684-6846	Salaberry-de-Valleyfield Centre commercial Valleyfield (450) 377-1256
Dorion-Vaudreuil 3699, boul. St-Jean (514) 626-8888	Sherbrooke 2700, rue King Ouest (819) 823-9994
Dorion-Vaudreuil 84, boul. Harwood (450) 424-1416	Carrefour de l'Estrie (819) 565-1605
Dorval Les Jardins Dorval (514) 631-1222	Sorel Les Promenades de Sorel (450) 742-6789
Drummondville 2265, boul. St-Joseph (819) 478-5178	St-Bruno-de-Montarville Les Promenades St-Bruno (450) 441-1535
Promenades Drummondville (819) 474-4433	Ste-Agathe-des-Monts 80A, boul. Morin (819) 321-0265
Gatineau Promenades de l'Outaouais (819) 246-2355	St-Eustache Place St-Eustache (450) 623-8500
Granby Galeries de Granby (450) 777-4058	St-Hubert 5190, boul. Cousineau (450) 676-9919
Hull Galeries de Hull (819) 771-2716	St-Hyacinthe 5190, boul. Cousineau (450) 926-2020
Joliette Les Galeries Joliette (450) 755-5533	St-Jean-sur-Richelieu 391, boul. Séminaire Nord (450) 348-5210
LaSalle Carrefour Angrignon (514) 364-3071	Carrefour Richelieu (450) 349-4400
Laval 1655, boul. St-Martin Ouest (450) 680-1010	St-Jérôme Le Carrefour du Nord (450) 431-3926
Carrefour Laval (450) 681-3344	St-Laurent La Place Vertu (514) 335-2355
Carrefour Laval (kiosque) (450) 978-7133	St-Léonard 6050, boul. Métropolitain Est (514) 257-9292
Centre Laval (450) 680-2355	Centre Le Boulevard (514) 376-2288
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Terrebonne Les Galeries Terrebonne (450) 964-7985
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Tracy 604, route Marie-Victorin (450) 746-7777
9280, boul. de l'Acadie (514) 385-0770	Trois-Rivières 5691, boul. Jean-XXIII (819) 376-6849
5187, avenue Papineau (angle Laurier) (514) 526-2020	Centre Les Rivières (819) 691-0482
892, rue Ste-Catherine Ouest (514) 866-6686	Victoriaville 567, boul. des Bois-Francis Sud (819) 357-7777
Centre Rockland (514) 340-1269	La Grande Place des Bois-Francis (819) 357-5776
Les Ailes de la Mode (kiosque) (514) 843-8458	
Place Alexis-Nihon (514) 939-2439	
Place Dupuis (514) 844-1313	
Place Versailles (514) 353-8847	
Plaza Côte-des-Neiges (514) 342-5444	
Tour Jean-Talon (Rez-de-chaussée) (514) 270-1155	

FUTURESHOP

Dumoulin

STEREO ELECTRONICS

LA CABINE TELEPHONIQUE

Aussi offert chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

3200665A

3200667

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

GUANTANAMO

Libérations en vue

Les États-Unis devraient libérer plus de 20 prisonniers de Guantanamo « dans un avenir proche », a indiqué hier le porte-parole de l’ambassade américaine à Stockholm, Keith Peterson, après une visite de l’ambassadeur itinérant américain pour les crimes de guerre, Pierre-Richard Prosper. Aucun détail n’a été donné sur l’identité des prisonniers, ni sur leur nationalité. Quelque 660 personnes originaires de 42 pays, pour la plupart capturées en Afghanistan, sont détenues à Guantanamo dans le cadre de la campagne contre le terrorisme engagée par les États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001.

— d’après AFP

PORTUGAL

Dépénalisation de l’avortement

Une pétition ayant recueilli 121 151 signatures en faveur d’un nouveau référendum sur une dépénalisation de l’avortement au Portugal a été remise hier au parlement par l’Union des femmes alternative et réponse. Le document réclame la dépénalisation des interruptions volontaires de grossesse (IVG) réalisées au cours des 10 premières semaines de grossesse avec l’accord de la femme, dans un établissement légal de santé. Lors d’un premier référendum en 1998, marqué par une faible participation (32 %), les Portugais avaient dit non à 50,9 % à une dépénalisation de l’avortement.

— d’après AFP

CHYPRE

Le temps presse

Le secrétaire général de l’ONU, Kofi Annan, a averti hier les Chypriotes qu’il était encore possible de réunifier leur île, divisée depuis 30 ans, avant l’élargissement de l’Union européenne le 1^{er} mai prochain, mais que le temps pressait de plus en plus. « C’est le calendrier que nous devons avoir en vue », a-t-il déclaré. Faute de réunification d’ici à mai, la Turquie se retrouverait, avec ses 30 000 soldats déployés dans la partie septentrionale de Chypre, en position d’occupant d’une partie du territoire de l’un des pays membres de l’UE.

— d’après AFP

GÉNOCIDES

Intervention armée

La force armée peut parfois être le seul moyen de stopper des processus génocidaires, a estimé hier à Stockholm le haut représentant de l’Union européenne pour la politique étrangère, Javier Solana, justifiant l’intervention de l’OTAN en ex-Yougoslavie en 1999, qui visait à défendre les Albanais du Kosovo. « Parfois, vous devez mettre fin à une situation, et si vous ne pouvez pas y mettre fin avec des mots, vous êtes obligés d’y mettre fin par la force », a estimé M. Solana, présent à une conférence internationale sur la prévention des génocides.

— d’après AFP

ZIMBABWE

Confiscations

Le Parlement du Zimbabwe, dominé par des députés membres du parti du président Robert Mugabe, a adopté hier une loi controversée qui va permettre au gouvernement de confisquer plus facilement les terres des fermiers blancs. Cette nouvelle loi autorise le gouvernement à saisir les terres des fermiers blancs après avoir simplement publié son intention de le faire au *Journal officiel*, ce qui annule les dispositions précédentes imposant aux autorités de délivrer en mains propres l’ordre de réquisition aux fermiers concernés.

— d’après AFP

Kofi Annan craint l’effondrement de l’Autorité palestinienne

Huit Palestiniens, dont quatre combattants, ont été tués hier par Tsahal

D’après AFP et AP

BRUXELLES et GAZA – Le secrétaire général de l’ONU, Kofi Annan, a mis en garde, hier, contre le risque d’« effondrement partiel » de l’Autorité palestinienne, peu après de nouveaux affrontements avec l’armée israélienne qui ont fait huit morts parmi les Palestiniens à Gaza.

« Je redoute que si la situation continue, nous allons assister (...) à un véritable désespoir et peut-être même à un effondrement partiel de l’Autorité palestinienne », a déclaré Kofi Annan à Bruxelles, à l’issue d’un entretien avec le chef de la diplomatie irlandaise, Brian Cowen, dont le pays assure la présidence tournante de l’Union européenne.

« Nous devons trouver le moyen de sortir de l’impasse et d’aller de l’avant. Tout le monde est d’accord que la solution réside dans l’échange de terre contre la paix et nous devons vraiment trouver le moyen de ramener les parties à la table » des négociations, a ajouté M. Annan.

De son côté, Brian Cowen, qui avait réclamé dimanche de nouveaux efforts des États-Unis et de l’UE pour faire redémarrer le processus de paix au Proche-Orient, a indiqué qu’il s’agissait là d’une « priorité majeure ».

À Gaza, huit Palestiniens, dont quatre combattants, ont été tués hier par l’armée israélienne, qui avait entrepris de raser au bulldozer des champs agricoles dans le quartier Al-Zeitoun, dans le sud de la ville. Dix autres Palestiniens, dont un ambulancier, ont été blessés, selon des sources médicales.

Parmi les tués figurent quatre activistes armés membres du mouvement radical Jihad islamique. Ce groupe a, dans un communiqué, promis de les venger. Un porte-parole de l’armée israélienne a affirmé que des soldats menaient dans le quartier une opération à la recherche d’activistes impliqués dans des attaques contre la colonie juive proche de Netzarim.

Les nouveaux décès portent à 3716 le nombre de personnes tuées depuis le début de l’Intifada, fin septembre 2000, dont 2784 Palestiniens et 865 Israéliens.

Entre temps, le premier ministre



PHOTO REUTERS

De jeunes femmes israéliennes suivent un entraînement dans une base militaire afin de se qualifier comme combattantes au sein de l’armée de leur pays. Deux pour cent des recrues féminines vont ultimement être intégrées à des unités combattantes de l’armée israélienne. L’entraînement de femmes au combat a commencé seulement cette année en Israël.

palestinien, Ahmad Qoreï, examinait à Ramallah avec deux émissaires américains les moyens de relancer le processus de paix. Après avoir dénoncé l’incursion israélienne à Gaza, M. Qoreï a qualifié d’« utiles et profondes » ses discussions avec l’émissaire américain John Wolf.

« Le fait que les États-Unis aient repris leur rôle important en tentant de ramener les deux parties à la raison nous rend optimistes », a poursuivi M. Qoreï. M. Wolf, accompagné de David Satterfield, un haut responsable du département d’État, a rencontré M. Qoreï dans son bureau, en présence du ministre palestinien chargé des négociations, Saëb Erakat, et du

ministre des Affaires étrangères, Nabil Chaath.

Par ailleurs, des policiers palestiniens en tenue, mais sans armes, ont commencé à se déployer dans les villes de Cisjordanie d’où ils avaient graduellement disparu depuis le début des incursions à grande échelle de l’armée israélienne en 2001. Des dizaines de policiers, portant l’uniforme bleu, se sont déployés dans les rues de Ramallah, Naplouse, Tulkarem et Kalkiliya, dans le nord de la Cisjordanie, ainsi qu’à Hébron, dans le sud de ce territoire. Ce déploiement fait partie d’une série de réformes sécuritaires annoncées lundi par M. Qoreï.

Au Caire, le chef de la diploma-

tie égyptienne, Ahmed Maher, a déclaré hier que les Palestiniens sont prêts à reprendre les réunions préparatoires en vue d’une rencontre entre les premiers ministres palestinien Ahmad Qoreï et israélien Ariel Sharon. M. Maher a précisé avoir adressé un « message oral » à son homologue israélien, Sylvan Shalom, l’informant que « la partie palestinienne est prête à reprendre les réunions préparatoires pour une rencontre entre MM. Qoreï et Sharon ».

Depuis sa nomination en septembre au poste de premier ministre, M. Qoreï n’a toujours pas rencontré M. Sharon, en dépit d’une série de contacts préliminaires entre leurs bureaux respectifs.

Kerry maintenant en terrain étranger



REGARD SUR LE MONDE

COLLABORATION SPÉCIALE

NASHUA, New Hampshire – Le sénateur John Kerry a impressionné en remportant les deux premiers tests de la course à l’investiture démocrate, mais le fil d’arrivée est encore loin. Et la prochaine étape, celle du 3 février, le conduira dans le Sud, l’Ouest et le Midwest, où l’élection présidentielle du 2 novembre se jouera. Le candidat de la Nouvelle-Angleterre devra alors prouver qu’il peut aussi gagner en terrain étranger.

Mardi prochain, sept États tiendront simultanément des primaires et des caucus, mettant en jeu 269 délégués à la convention démocrate de Boston, qui désignera officiellement, fin juillet, le candidat pour affronter le président républicain George W. Bush. L’Iowa et le New Hampshire n’auront distribué que 45 et 22 délégués. Leur

scrutin aura servi à mettre la table.

Et Kerry doit maintenant traduire ses victoires symboliques en gains réels en Caroline du Sud, au Missouri, en Arizona, au Nouveau-Mexique, en Oklahoma, au Delaware et au Dakota du Nord, les sept États qui tiendront des primaires ou des caucus le 3 février.

Pour la première fois, Kerry fera face à des auditoires composés de Noirs, de latinos, de chrétiens évangélistes, de conservateurs. Il n’aura pas vraiment à craindre son plus proche rival, l’ancien gouverneur du Vermont Howard Dean, dont la deuxième place au New Hampshire est une autre déception. Son opposition viendra surtout du sénateur de la Caroline du Nord, John Edwards, et du général à la retraite Wesley Clark.

Kerry devrait cependant retrouver Dean plus tard dans la course. Selon une rumeur persistante, l’ancien gouverneur du Vermont fera plus ou moins l’impasse sur l’étape du 3 février pour se concentrer sur les États qui lui sont favorables, le Michigan, le Wisconsin, la Californie et New York, qui tiendront des caucus ou des primaires plus tard en février et en mars. Il compte toujours sur une organisation passionnée et des fonds électoraux considérables. Malgré ses revers de l’Iowa et du

New Hampshire, on ne peut l’écarter de la course.

Edwards et Clark n’ont pas effectué de percées véritables au New Hampshire, terminant sur un pied d’égalité au troisième rang avec 12 % des voix. Étonnant deuxième en Iowa, le sénateur de la Caroline du Nord a attiré les foules et converti un certain nombre d’électeurs, mais il a manqué de temps. Après avoir talonné Dean dans les sondages locaux, le général à la retraite a pour sa part perdu du terrain la dernière semaine de la campagne, cédant plusieurs suffrages à Kerry, un autre ancien militaire.

Mais Edwards et Clark tenteront de sauver leur candidature dans le Sud et dans l’Ouest. Natif de la Caroline du Sud, le premier mise tout sur cet État, dont la primaire monopolisera l’attention des médias la semaine prochaine. Élevé en Arkansas, un autre État du Sud, le second vise l’Oklahoma, l’Arizona et le Nouveau-Mexique, où il a investi beaucoup d’argent en publicité.

Une victoire d’Edwards en Caroline du Sud aurait un impact considérable. Le sénateur de la Caroline du Nord pourrait alors se présenter comme le candidat du Sud, la région qui a produit tous les présidents démocrates après John Kennedy. Il serait bien placé

pour les primaires de la Virginie et du Tennessee, qui auront lieu le 10 février. Cela ne lui assurerait pas l’investiture présidentielle, loin de là, mais peut-être bien une place sur le « ticket » démocrate à titre de candidat à la vice-présidence.

À l’inverse, en subissant la défaite en Caroline du Sud, le sénateur Kerry montrerait sa vulnérabilité dans une région clé. Comme s’il anticipait ce revers, il a déjà tenté de minimiser l’importance du Sud dans la campagne présidentielle, ce qu’il regrettera peut-être.

« Tout le monde commet toujours l’erreur de regarder vers le Sud », a-t-il déclaré samedi dernier lors d’une assemblée au Dartmouth College. « Al Gore a prouvé qu’on pouvait être élu président des États-Unis sans gagner un État du Sud, y compris le sien. »

La remarque est juste. Défait partout dans le Sud, Gore serait aujourd’hui à la Maison-Blanche s’il avait battu Bush au New Hampshire ou en Ohio.

Kerry a ajouté : « Je pense que le combat se déroulera à l’échelle du pays. Oubliez les États rouges et les États bleus. Nous allons changer ça ; nous allons changer la face de l’Amérique. »

Sans le Sud, cependant, la tâche serait difficile, voire impossible.



QUI EST LE N°1?

Qui, au Québec, a le plus d’influence dans le secteur culturel, sur scène ou dans les coulisses, parmi les artistes, les entrepreneurs, les décideurs ? Ne manquez pas pour la troisième année, le Top 25 des plus influents établi par l’équipe des Arts et Spectacles, dans *La Presse* de samedi.

LA PRESSE

Du pétrole à gogo pour les amis de Saddam

JOONEED KHAN

La publication, par le quotidien irakien *Al Mada*, dimanche, d'une liste d'« amis » que le régime de Saddam Hussein récompensait de ses largesses pétrolières, a provoqué des remous en Irak et à l'étranger, et attiré l'attention des médias sur le journal lui-même.

Le journal a publié, fac-similés à l'appui, une liste de plus de 200 personnes, sociétés et associations d'une quarantaine de pays, dont le Canada, qui ont bénéficié, selon lui, de contrats de la SOMO (Organisation étatique de commercialisation du pétrole), leur attribuant des millions de barils gratuits, de 1999 à 2002, qu'ils vendaient pour percevoir une commission.

Le ministère irakien du Pétrole a confirmé l'authenticité des documents.

« Nous avons reçu la visite de 50 journalistes, d'autres nous contactent par Internet », dit le directeur adjoint de la rédaction, Abdel Zahra Zaki.

« La plupart des ambassades ont appelé, je refuse de les recevoir », ajoute Fakhri Karim, le directeur du quotidien. « La télévision française est venue m'interroger sur (l'ancien ministre de l'Intérieur français) Charles Pasqua, mais je ne sais pas qui c'est », dit-il.

Pasqua, dont le nom figure sur la liste, avec la mention « 12 millions de barils », a assuré mardi n'avoir « rien reçu de Saddam Hussein, ni pétrole ni quoi que ce soit ».

La presse brésilienne rapporte que le MR-8, un mouvement guérillero né sous la dictature, a vendu 4,5 millions de barils de pétrole au nom du gouvernement irakien entre 1999 et 2001 pour l'aider à contourner l'embargo imposé par les États-Unis.

Les ultranationalistes et le PC russes, ainsi que le prêtre français Jean-Marie Benjamin, artisan en février 2003 de la visite au Vatican du vice-premier ministre irakien Tarek Aziz, ont démenti avoir reçu des tels « cadeaux ».

Le chef ultranationaliste russe Vladimir Jirinovski « estime que le journal irakien se trompe », a déclaré son porte-parole, Pavel Velikanov. Pour Jirinovski, « ces affirmations de la presse irakienne contrôlée par les occupants américains, visent la Russie ».

Le PC russe n'a, lui non plus, « reçu aucun argent de Saddam Hussein », a affirmé le communiste Viktor Ilioukhine, membre du comité central, à la radio *Echo de Moscou*.

« La presse m'a appris que j'étais millionnaire en barils de pétrole. C'est ahurissant », a dit le père Benjamin, installé à Assise, en Italie. « Au contraire, j'ai dépensé 30 années de mes économies d'ancien fonctionnaire de l'UNICEF et de mes droits d'auteur pour aider des familles en Irak et faire opérer des enfants », a-t-il ajouté.

La Suisse va ouvrir une enquête sur les 11 sociétés suisses figurant sur la liste : Media, Delta Service, Iblom, Sepool, Klinko, Lakia, Alkon, Toros, Petrogas, Finar et Napkes.

À Bagdad, des experts pétroliers ont mis en garde contre une éventuelle diffamation, car la liste contient aussi les noms de firmes qui opéraient avec l'accord de l'ONU pendant le programme Pétrole contre nourriture. « Le fait que l'article ait placé les compagnies et les individus sur le même plan a entamé sa crédibilité », a estimé l'un d'eux.

D'autre part, l'ONU reste « inquiète » au sujet de la sécurité en Irak et insiste pour des « mesures appropriées » avant qu'une équipe se rende sur place pour étudier la faisabilité d'élections, a déclaré hier à Bruxelles le secrétaire général Kofi Annan.

David Kay, ex-patron du groupe d'experts chargé de trouver des armes de destruction massive (ADM) en Irak, a affirmé hier, durant une audition parlementaire au Sénat, que les Américains s'étaient tous trompés à propos de leur existence, et demandé une analyse sur le travail des services de renseignement.

Du coup, le vice-président américain Dick Cheney s'est montré réservé sur la présence d'ADM en Irak, en contraste avec ses déclarations répétées en faveur de cette thèse, l'an dernier, avant la guerre contre Saddam.

— Avec AFP, AP, Le Monde et BBC

Nouvel attentat suicide à Kaboul

AFP

KABOUL — Un deuxième attentat suicide en 24 heures a frappé hier les forces internationales à Kaboul, tuant un soldat britannique au lendemain de la mort d'un soldat canadien.

L'attentat s'est produit vers 10h45 sur la route enneigée de Jalalabad, à la sortie est

de la capitale afghane, près du camp Sutter, qui abrite le contingent britannique et qu'une patrouille de deux jeeps venait de quitter.

Une voiture piégée s'est intercalée dans le convoi des deux land-cruisers décapotables surmontés chacun d'une mitrailleuse lourde, et elle a explosé.

Mardi, un soldat canadien des Forces in-

ternationales de stabilisation (ISAF) et un Afghan avaient été tués au sud-ouest de Kaboul par un kamikaze qui avait fait sauter les explosifs qu'il portait sur lui en se jetant sur une jeep du contingent canadien.

Un porte-parole des talibans, Abdul Samad, interrogé par téléphone satellitaire du sud-est de l'Afghanistan, a revendiqué hier les deux attentats suicide.



S60 AWD

BIEN ÉQUIPÉE À PARTIR DE **548 \$***/MOIS, 36 MOIS

S60 - CARACTÉRISTIQUES DE SÉRIE:
TRACTION INTÉGRALE CONTRÔLÉE ÉLECTRONIQUEMENT AVEC RÉGULATEUR DE TRACTION • BOÎTE DE VITESSE AUTOMATIQUE AVEC GEARTRONIC • ROUES EN ALLIAGE • MOTEUR TURBOCOMPRESSÉ • SYSTÈME DE CLIMATISATION À DEUX ZONES CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT • TOIT OUVRANT TÉLÉCOMMANDE • SIÈGE CONDUCTEUR À COMMANDE ÉLECTRIQUE • SIÈGES CHAUFFANTS À DEUX RÉGLAGES DE TEMPÉRATURE • DÉVERROUILLAGE DES PORTES TÉLÉCOMMANDE • CHAÎNE STÉRÉO HAUTE PERFORMANCE AVEC LECTEUR CD ENCASTRÉ • MIROIRS LATÉRAUX AVEC MÉMOIRE • UN ARSENAL DE CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ DE SÉRIE



S80 AWD

BIEN ÉQUIPÉE À PARTIR DE **698 \$***/MOIS, 36 MOIS

S80 - CARACTÉRISTIQUES DE SÉRIE:
TRACTION INTÉGRALE CONTRÔLÉE ÉLECTRONIQUEMENT AVEC RÉGULATEUR DE TRACTION • BOÎTE DE VITESSE AUTOMATIQUE À 5 RAPPORTS AVEC MODE HIVER • MOTEUR TURBOCOMPRESSÉ • ROUES EN ALLIAGE • ÉLÉGANT INTÉRIEUR EN CUIR • SIÈGE CONDUCTEUR À COMMANDE ÉLECTRIQUE À 8 RÉGLAGES ET 3 AJUSTEMENTS EN MÉMOIRE • SIÈGES CHAUFFANTS À DEUX RÉGLAGES DE TEMPÉRATURE • CHAÎNE STÉRÉO HAUTE PERFORMANCE AVEC CHANGEUR DE CD ENCASTRÉ ET 10 HAUT-PARLEURS • SIÈGES AVANT AVEC SYSTÈME DE PROTECTION ANTICONTRECOUP • SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LES IMPACTS LATÉRAUX • RIDEAU GONFLABLE PLEINE LONGUEUR



VOLVO
pour la vie



LA VOLVO S60 ET LA NOUVELLE S80. ELLES COMPLÈTENT NOTRE GAMME DE VOITURES DE LUXE À TRACTION INTÉGRALE.

TOUTES LES ROUES. TOUTES LES ROUTES. TOUTES PRÊTES.

JOHN SCOTTI AUTO LTÉE 4315, boul. Métropolitain Est Saint-Léonard (514) 725-9394	VOLVO LAVAL 2350, boul. Chomedey Laval (450) 682-3336	FRANKE VOLVO 180, rue Principale Sainte-Agathe (819) 326-4775	AUTOMOBILES CHICOINE INC. 855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe (450) 771-2305
VOLVO DE BROSSARD 9405, boul. Taschereau Brossard (450) 659-6668	UPTOWN VOLVO 4900, rue Paré Montréal (514) 737-6666	VOLVO POINTE-CLAIRE 15, Auto Plaza, Pointe-Claire (514) 630-3666	

*Le PDFS pour une S60 AWD/S80 AWD 2004 est de 43 995 \$/54 995 \$. Offre temporaire faite par l'intermédiaire des concessionnaires Volvo participants et des Services financiers Automobiles Volvo du Canada sur approbation de crédit. À titre d'exemple, crédit-bail pour une S60 AWD/S80 AWD 2004 sur une période de 36 mois, frais de transport et de livraison de 1 275 \$ inclus, : 547,85 \$/697,85 \$ par mois avec acompte de 2 400 \$/7 485 \$. Le coût total de location est de 19 772,60 \$/25 122,60 \$. Prix d'achat à l'échéance du bail de 26 024,60 \$/26 817,60 \$. Le prix peut varier en fonction de l'équipement ajouté. Le premier paiement mensuel est dû au début à la livraison. Kilométrage limité à 20 000 km par an (frais de 0,16 \$ par kilomètre excédentaire). Taux annuel : 2,8 %/2,8 %. Taxes, immatriculation, assurance, inscription au RDPRM et frais d'administration en sus. Le concessionnaire peut réduire le prix de vente/location. L'offre se termine le 31 mars 2004. Certaines conditions s'appliquent. Tous les détails chez votre concessionnaire Volvo. ©2004 Automobiles Volvo du Canada Ltée. «Volvo pour la vie» est une marque de commerce de Automobiles Volvo du Canada Ltée. Bouclez toujours votre ceinture de sécurité. Visitez www.volvocanada.com.



Un verre de lait
c'est bien

mais deux
c'est mieux

Pour une croissance harmonieuse, le lait fournit au moins 15 éléments nutritifs essentiels, dont:

- ☐ calcium
- ☐ protéines
- ☐ vitamine A
- ☐ vitamine D
- ☐ magnésium
- ☐ zinc



MONDE

Berlusconi s'est fait retoucher les paupières

AFP
ROME — « J'ai seulement fait retoucher légèrement les paupières », a-t-il dit à la presse en recevant les représentants du monde de la mode à Ro-

me. « On a écrit que sept médecins m'ont opéré, mais il n'y en avait qu'un. Si vous voulez, je peux vous donner le nom », a-t-il ajouté.
L'absence de Silvio Berlusconi pendant un mois, de fin décembre à fin

janvier, a alimenté de nombreuses rumeurs sur son présumé *lifting* pendant cette période. L'hebdomadaire *L'Espresso* avait affirmé qu'il avait subi une opération de chirurgie plastique en Suisse.



SUPER QUALITÉ, SUPER PRIX !

invent



ACHETEZ L'APPAREIL PHOTO HP 735 ET L'IMPRIMANTE HP 7760 ET RECEVEZ 50 \$ INSTANTANÉMENT !

CODE DU BON : 72618



APPAREIL PHOTO PHOTOSMART 735

- 3,2 mégapixels
- Zoom optique 3X et numérique 5X
- Mode film avec son
- Impression directe de photos avec certaines imprimantes HP

514438

298⁵⁰

N° 56
489646 **29,36 \$**

IMPRIMANTE PHOTOSMART 7760

- Jusqu'à 4 800 ppp optimisés en couleurs
- Imprime jusqu'à 21 pages/min en noir, 16 pages/min en couleurs
- Impression en 6 couleurs pour une qualité réaliste

520877

Prix après rabais
268⁵⁰

Notre prix 268,50 Rabais instantané -30 \$
Code du bon : 72348



ÉCONOMISEZ 20 \$

3-EN-1 PSC1350

- Imprimante, copieur et scanner
- Imprime et copie 17 pages/min en noir, 12 pages/min en couleurs
- Impression directe de photos à partir de la carte mémoire de l'appareil photo numérique

521558

Prix après rabais
179⁹⁹

Notre prix 199,99 Rabais instantané -20 \$
Code du bon : 72599



N° 57
474821 **49,96 \$**

IMPRIMANTE PHOTOSMART 245

- Imprime jusqu'à 4 800 x 1 200 ppp
- Impression sans marge sans un ordinateur
- Branchement USB

517309

ÉCONOMISEZ 30 \$

Prix après rabais
269⁹³

Notre prix 299,93 Rabais instantané -30 \$
Code du bon : 72469



N° 56
489646 **29,36 \$**

IMPRIMANTE PHOTO PHOTOSMART 7960

- Technologie à 8 encres pour des photos de qualité professionnelle
- Jusqu'à 4 800 ppp optimisés en couleurs
- Imprime jusqu'à 21 pages/min en noir, 16 pages/min en couleurs

520873

ÉCONOMISEZ 50 \$

Prix après rabais
399⁹⁵

Notre prix 449,95 Rabais instantané -50 \$
Code du bon : 72350



ÉCONOMISEZ 30 \$

IMPRIMANTE DESKJET 5650

- Jusqu'à 4 800 ppp en couleurs
- Imprime jusqu'à 21 pages/min en noir, 15 pages/min en couleurs
- Impression de photos sans marge

514628

Prix après rabais
169⁹⁰

Notre prix 199,90 Rabais instantané -30 \$
Code du bon : 72489



N° 56
489646 **29,36 \$**

IMPRIMANTE DESKJET 5850

- Imprime jusqu'à 21 pages/min en noir, 15 pages/min en couleurs
- Jusqu'à 4 800 x 1 200 ppp optimisés
- Branchement USB 1.1 et USB 2.0
- Réseau sans fil intégré - jusqu'à 5 usagers

521712

ÉCONOMISEZ 65 \$*

Prix après rabais
234⁶⁴

Notre prix 299,64 Rabais postal 50 \$ US* -65 CAN \$

* Le rabais postal US est d'après un taux de change de 30 % pouvant fluctuer.



ÉCONOMISEZ 30 \$

SCANNER SCANJET 4600

- Résolution optique 2 400 ppp
- Technologie couleur 48 bits
- Très mince avec fenêtre transparente
- Branchement USB 2.0

517220

Prix après rabais
199⁹⁵

Notre prix 229,95 Rabais instantané -30 \$
Code du bon : 72541



N° 15
388275 **38,96 \$**

TÉLÉCOPIEUR COULEUR JET D'ENCRE 1230

- Télécopie jusqu'à 3 secondes/page
- Emmagazine 70 pages dans la mémoire
- Plateau de papier de 150 feuilles
- Alimentation auto de 20 pages

512721

ÉCONOMISEZ 50 \$

Prix après rabais
249⁹⁶

Notre prix 299,96 Rabais instantané -50 \$
Code du bon : 72597

3 FAÇONS SIMPLES D'ACHETER !

- EN MAGASIN**
220 magasins et la croissance continue !
- PAR CATALOGUE**
Composez le 1-800-668-6888
- EN LIGNE**
www.bureauengros.com

Pour le magasin **BUREAU EN GROS** le plus près et les heures d'ouverture, composez :

1-800-668-6888

Certains articles ne sont peut être pas disponibles par téléphone ou en ligne. Valable jusqu'au 3 février ou jusqu'à épuisement des stocks.

BUREAU EN GROS

rien de plus simple.^{MC}



PHOTO AFP
Plusieurs manifestations ont eu lieu en France pour dénoncer l'intention du gouvernement d'interdire les signes et tenues indiquant l'appartenance religieuse.

Le projet de loi sur le voile est approuvé

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS — Tel que prévu, la loi sur les « signes religieux à l'école » présentée par le ministre de l'Éducation, Luc Ferry, a été approuvée hier matin à la réunion du Conseil des ministres. Cette approbation officielle donne le signal des grandes manœuvres pour le débat parlementaire extraordinaire qui doit avoir lieu de mardi à jeudi prochains, et s'annonce beaucoup plus agité, même si l'adoption du projet de loi ne fait aucun doute.

Sans surprise, le très court texte de trois paragraphes stipule pour l'essentiel que, « dans les écoles, collèges et lycées publics, les signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves sont interdits ». C'est, à peu de choses près, la traduction juridique des recommandations de la commission Stasi, qui avait rendu son rapport le 10 décembre dernier après deux mois d'auditions et de débats internes.

Si l'on veut jouer sur les mots, on peut dire que l'adjectif « ostensiblement » est plus restrictif que celui, retenu en 89 par le Conseil d'État, et qui bannissait les signes « ostentatoires ». Il est plus laxiste, en revanche, que l'expression « signes visibles », prônée par les tenants les plus radicaux de la laïcité à l'école, et que l'opposition socialiste proposera en amendement la semaine prochaine. Mais, de l'avis général, il s'agit pour l'essentiel de la réaffirmation d'un principe général, et dont la formulation, quelle qu'elle soit, ne serait jamais à l'abri de contestations et de contournements, si telle était l'intention, entre autres, d'organisations islamiques militantes. Ainsi le bandana ou la barbe, que beaucoup de jeunes portent simplement par goût personnel, pourraient être utilisés par des groupes intégristes sans que raisonnablement il soit possible d'invoquer la loi. Quel que soit le texte précis de la loi, celle-ci ne dispensera jamais les chefs d'établissements de trancher ici et là des cas litigieux.

Le problème, c'est que ce texte, qui se voulait de compromis et qui reflétait assez bien le très large consensus existant dans la classe politique et dans l'opinion publique, donne forcément l'occasion aux députés de tous bords de manifester des divergences sur la forme et la méthode. Et, pour ce qui devait être une simple réaffirmation solennelle, on aura sans doute droit la semaine prochaine à un débat houleux et confus, non dépourvu d'arrière-pensées électorales.

D'un côté, il y a ceux, à droite surtout, qui pensent maintenant qu'une loi sur le voile est inutilement provocatrice et qu'il vaut mieux s'en tenir aux textes existants et se fier aux autorités scolaires locales. Dans ce groupe, on retrouve l'ancien premier ministre Balladur et le numéro deux de la majorité UMP (droite) au Parlement, mais également la trentaine de députés centristes de l'UDF.

De l'autre côté, il y a les « durs » de la laïcité, comme le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, ou l'ancien ministre socialiste Jack Lang, qui veulent bannir tous les signes « visibles ». Du coup, le PS a repris l'amendement à son compte et menace maintenant de ne pas voter le texte gouvernemental.

Tout annonce une belle effervescence parlementaire. Pour marquer l'importance du sujet, c'est le premier ministre Raffarin lui-même qui défendra le projet de loi. De son côté, le président de l'Assemblée, fait exceptionnel, a autorisé tous les députés qui le souhaitent à intervenir personnellement pendant 10 minutes : ils étaient déjà 90 inscrits hier en fin de journée. Enfin, à gauche comme à droite, les groupes parlementaires ont décrété que ce vote serait libre et laissé à la conscience de chacun.

3201086A

« GARDEZ LE CAP AVEC UN PLAN DE RETRAITE BIEN ÉQUILIBRÉ »



Michel Côté
conseiller en sécurité financière,
conseiller en assurance et rentes collectives,
représentant en épargne collective

Michel, comme tous les conseillers du Groupe Investors, s'engage à travailler avec vous pour élaborer un plan de retraite personnalisé et équilibré qui vous permettra de garder le cap quelle que soit l'orientation des marchés.

Pour obtenir de l'information gratuite, composez le 1 800 661-4578 ou visitez le site www.groupeinvestors.com



Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers, au Québec et Services Financiers Groupe Investors Inc. ailleurs au Canada. ^{MC} Marques de commerce de Groupe Investors Inc. Utilisation sous licence par les sociétés affiliées.

LIQUIDATION

chez

Les Ailes centre-ville de Montréal seulement

Nous diminuons la superficie de notre magasin
et devons libérer de l'espace.

6 millions \$ de marchandise à liquider!*

femme
homme
enfant
lingerie

cosmétiques
fragrances
déco
maillots

Dépêchez-vous pour profiter du meilleur choix!



Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537

*Marchandise sélectionnée. Vente finale. Aucune rectification de prix sur marchandise soldée.

ÉDITORIAUX

Passer à table



kgagnon@lapresse.ca

KATIA GAGNON

La Cour d'appel vient de rendre un avis capital sur le régime fédéral d'assurance-emploi, qui ouvre la porte à la mise sur pied d'un programme de congés parentaux bonifié au Québec. Compte tenu de la portée — très large — du jugement, il ne serait pas surprenant, ni scandaleux, qu'Ottawa interjette appel devant la Cour suprême. Mais la quête d'une opinion juridique finale sur l'assurance-emploi ne devrait pas dispenser le fédéral de faire ce qu'il aurait dû faire depuis le début : s'asseoir à la table et négocier.

Le juge Benoît Morin estime que toutes les interventions à caractère

Un avis qui donne au gouvernement du Québec une assise solide dans ses revendications.

social que s'est permis le fédéral par le biais du régime d'assurance-chômage sont inconstitutionnelles. Le programme de congés parentaux est évidemment du nombre, tout comme le tout nouveau congé de compassion. Car lorsque le premier ministre canadien MacKenzie King a négocié avec ses homologues provinciaux un amendement constitutionnel qui permettait au fédéral de créer un programme d'assurance-chômage, en 1940, les pouvoirs que réclamait Ottawa étaient strictement limités, rappelle le juge. Le programme visait seulement à assurer la population contre la privation de revenus résultant d'une perte d'emploi pour des raisons économiques. Trente ans plus tard,

Les coins ronds



apratte@lapresse.ca

ANDRÉ PRATTE

Les écoles de journalisme devraient rendre obligatoire la lecture du rapport publié hier par le juge britannique Brian Hutton sur la mort du scientifique David Kelly. On y trouve en effet quelques exemples des pires erreurs qu'un journaliste puisse commettre.

Le 29 mai dernier, le reporter Andrew Gilligan intervient en direct à l'émission matinale de la radio de la BBC. Il annonce une primeur concernant le dossier des services secrets sur les armes irakiennes de destruction massive (ADM) publié l'automne précédent par le premier ministre Tony Blair. Gilligan soutient avoir appris d'une source sûre qu'une semaine avant la publication du dossier en question, le bureau de M.

Le reporter a été négligent, voire intellectuellement malhonnête.

Blair avait ordonné aux services secrets d'« embellir » le document. Les auteurs auraient alors ajouté au dossier une allégation, qu'ils et que le 10 Downing Street savaient faussee, selon laquelle l'Irak était en mesure de déployer certaines de ces armes en aussi peu que 45 minutes.

Les propos du reporter soulèvent une gigantesque controverse. Le bureau du premier ministre nie tout, et exige une rétractation. La BBC refuse, accusant le gouvernement de ne pas respecter son indépendance. Quelques jours plus tard, on apprend que la source de Gilligan était un expert en armes biologiques, David Kelly. Dans les heures qui suivent, M. Kelly s'enlève la vie.

À l'issue d'une enquête d'une grande minutie, Lord Hutton conclut que l'essentiel des informations rendues publiques par Andrew Gilligan était erroné. Le juge

les prestations de maternité sont venues à tort se greffer au régime fédéral. Il s'agissait là d'une compétence provinciale et le Québec est maintenant justifié de réclamer des sommes pour constituer son propre programme.

Cet avis donne donc au gouvernement du Québec une assise solide dans ses revendications. Revendications qui sont, rappelons-le, largement appuyées au sein de la population. Tout le monde s'entend sur la nécessité d'offrir un congé plus généreux, qui s'adressera à une clientèle plus large. Faut-il rappeler qu'une nouvelle maman sur cinq n'a pas accès aux prestations fédérales d'assurance-emploi ? Cela fait beaucoup d'exclues.

Mais malgré cela, il serait étonnant que le fédéral n'interjette pas appel de cet avis, puisqu'il vient limiter ses actions en matière sociale. Il est compréhensible qu'Ottawa cherche à clarifier l'étendue de ses pouvoirs, cependant, il ne devrait pas attendre l'issue de ces procédures judiciaires pour commencer le vrai travail : la négociation. Dans ce dossier, le gouvernement de Jean Chrétien a fait preuve d'un entêtement injustifié, privant les Québécois d'un programme qu'ils désiraient. Voilà une belle occasion de la part de son successeur de changer de ton.

Mais si d'aventure les sommes réclamées par Québec — 629 millions — étaient transférées dans ses coffres, la mise sur pied de ce congé parental devrait se faire avec la plus grande prudence, si nécessaire en réduisant le programme pensé par le Parti québécois. Car de récentes estimations de la Régie des rentes du Québec ont fait grimper de 200 millions la facture de ce congé. Or, le contexte budgétaire en vigueur à Québec commande la circonspection : vaut mieux commencer avec un congé parental plus modeste, quitte à l'améliorer ensuite, que de faire miroiter aux gens des programmes qu'on n'a pas les moyens de se payer.

soutient de plus que la BBC aurait dû s'assurer de leur véracité avant leur publication. Enfin, compte tenu des dénégations formelles du premier ministre du pays, les dirigeants de la chaîne auraient dû enquêter en profondeur sur la préparation du reportage de Gilligan, d'autant plus que celui-ci avait la réputation de tourner les coins ronds. Les conclusions du juge ont mené à la démission immédiate du président de la BBC.

La lecture du rapport Hutton nous révèle à quel point, dans ce cas-ci, Andrew Gilligan a été négligent, voire intellectuellement malhonnête.

Première erreur : David Kelly, s'il a dévoilé au journaliste le mécontentement de certains membres des services secrets quant au ton du rapport, ne lui a jamais dit que le premier ministre ou son entourage avait insisté pour inclure l'information du « 45 minutes », sachant qu'elle était fausse. Ici, c'est Gilligan qui a embelli ses notes.

Deuxième erreur : Kelly était la seule et unique source du journaliste. Or, c'est une règle de base, lorsqu'une information provient d'une source anonyme, un journaliste se doit de la faire confirmer par une autre source.

Troisième erreur : David Kelly n'était pas assez haut placé pour savoir de première main ce qui s'était passé entre le bureau du premier ministre et les dirigeants de services secrets. Ce qu'il racontait au journaliste relevait essentiellement du placotage de bureau.

Quatrième erreur : sur un sujet aussi délicat, Gilligan n'aurait pas dû improviser ses interventions en direct, mais les écrire et les faire vérifier.

Le premier ministre Blair, pour sa part, est blanchi par le juge Hutton. Non, il n'a pas fait embellir le dossier sur les ADM. Non, il n'a pas ordonné la publication du nom de la source du reporter, ce qui aurait poussé M. Kelly au suicide. Le rapport évite donc à M. Blair d'avoir à démissionner. Mais il ne change rien au fait que le premier ministre et le président Bush ont déclenché, pour de mauvaises raisons, une guerre dont il est encore impossible de prévoir toutes les conséquences.



serge paquette, collaboration spéciale

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Quel Castonguay parle ?

Ce matin, pendant le bulletin de nouvelles radio-phonique de Radio-Canada, j'entends M. Castonguay exprimer son opinion sur la pertinence de la privatisation de certains secteurs de nos services de santé qui, selon lui, ne bénéficient plus des ressources nécessaires pour qu'il en soit autrement dans l'avenir. C'est du moins ce que j'ai retenu de son bref propos.

Dans mon souvenir, M. Castonguay est le « père » de notre régime d'assurance-maladie actuel, voire le concepteur de la « castonguette » lui-même. Malgré moi, et sans doute à cause de mon âge — 50 ans — j'ai conservé une haute opinion de cet homme. Après tout, il a défendu avec succès des valeurs auxquelles j'ai si ardemment adhérees, non seulement avec ma génération mais aussi avec celles qui m'ont précédée, i.e. celles de mes parents et grands-parents qui ont si chèrement payé le fait de n'avoir pu bénéficier d'une telle mesure. Et voilà que tout à coup, le bulletin de nouvelles s'achevant, les images de ma jeunesse s'affadissant sous le ballottement de mon crayon khôl mis au défi par une nouvelle ride, je me demande : Mais qui vient de parler ? M. Castonguay ou M. Castonguay ? Le fondateur de notre régime ou le consultant qui s'adresse à des professionnels des domaines médicaux et pharmaceutiques ?

Je ne conteste pas du tout le fait que M. Castonguay-consultant exprime ses opinions. Ce qui me chagrine c'est que dans son cas spécifique le principe émis par McLuhan ne manque pas de s'incarner : « le medium est le message ». Quand M. Castonguay-consultant parle, il agit une image ennoblée d'une telle aura, voire d'une telle autorité, que l'esprit critique — le nôtre ainsi que celui des médias — a tendance à vouloir glisser sous le

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

tapis.

Heureusement, on nous informait que ce propos de M. Castonguay avait été obtenu après qu'il eut adressé un discours devant un auditoire privé. Mais il faut croire que rien de ce que dit M. Castonguay (et M. Castonguay) ne peut rester confiné à un cercle privé.

Carole Levert
Montréal

« T'es pas game »

Passant récemment à proximité d'une station de ski, comment pouvais-je ne pas remarquer un énorme panneau publicitaire dont le texte me laissa perplexe ! « T'es pas game »... Le sens ? La langue ? À qui s'adresse ce message émanant d'un groupe de stations de ski ? Aux adolescents ? Sans doute, mes petits-enfants ne s'offusquèrent-ils pas de ce charabia, mais les autres... Les adultes, les touristes surpris de ne pas trouver au Québec la langue des « cousins » français et les trop rares Québécois, qui se font un devoir de se respecter en respectant leur langue, qu'en pensent-ils ? Je croyais naïvement que l'Office de la langue française voyait à éviter de tels « dérapages ». Je ne suis pas puriste. Une langue vivante se doit d'évoluer mais, entre l'apport de certains termes internationaux et ce jargon incompréhensible, ne peut-on souhaiter un compromis intelligent ? C'est en tant que Canadienne d'adoption, fidèle à ma langue maternelle et soucieuse de la réputation du Québec que je vous exprime ma révolte de constater un tel état de choses.

Geneviève Vernerey

Sauver la vie des autres...

Combien de nous seraient prêts à donner leur vie pour sauver celle d'autrui. Pas beaucoup j'en suis sûr. Et là nous avons une femme qui a donné la sienne en essayant de sauver celle d'un enfant. Et qu'est-ce que l'on trouve à dire. Nous la condamnons, elle et ses patrons de ne pas avoir dit tout ce qu'elle faisait pour ne pas mettre en danger la vie d'autrui. Et si l'ensemble du corps médical était séropositif, que ferions-nous ? Qui nous soignerait. J'aime encore mieux me faire soigner par une Maria Di Lorenzo atteinte du sida et qui prend toutes les précautions nécessaires que par un médecin en santé qui n'a pas la décence de bien se laver les mains. Si les reportages récents nous rappelaient le danger plus grand de mourir dans un hôpital d'une infection que l'on y attrape qu'un accident de la route, je n'y ai dans aucun cas entendu mentionner le VIH comme cause de ces décès.

Martin Paquin
Montréal

Le sort des civettes

Les médias ont semé la panique à l'aide de trois petites lettres et du nom d'une défunte qui pratiquait le même métier que celui de mes



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE®

Maria Di Lorenzo

collègues de travail : VIH. Trois petites lettres qui tachent de manière indélébile, même après la mort. Les médias ont été une fois de plus comme des enfants privés de crayons Prismacolors. Ils ne possèdent qu'une mine noire et une mine blanche avec lesquelles ils dépeignent leur réalité, dessinent leur vision du monde, si travestie soit-elle par ces couleurs aux blasons du Mal et du Bien. Je ne peux me positionner sur le chaud débat en cours, je m'y brûlerais. Je connaissais l'accusée qui m'a toujours inspirée beaucoup de respect par le bien

qu'elle faisait autour d'elle et le dévouement qui émanait tout simplement de chacun des pores de sa peau. Il est dommage qu'une question de société qui se devait un jour ou l'autre d'être débattue soit traînée sur la place publique sous forme d'une débâcle généralisée autour de milliers de victimes très peu potentielles. Avec tout le dramatique qui enjolive maintenant le débat, on risque de passer à côté de vraies questions. Parce que même si l'on décidait de tester tous les citoyens de la planète, du premier policier civil au dernier coupeur de légumes du restaurant du coin, et ce, à tous les six mois au minimum, la question demeurerait encore ouverte : que ferait-on des résultats ? Est-ce que les porteurs de ces trois lettres écarlates subiraient le même sort que les civettes chinoises ? On est aussi peu prêt à répondre à cette dernière question qu'on est prêt à se positionner sur l'euthanasie ou sur l'utilisation de cellules souches. Et tous les arguments jusqu'à ce jour proposés risquent d'emprunter le chemin de la pente glissante de la discrimination ou celui, tout aussi stérile, de la patinoire politique.

Marie-Anne Archambault-Grenier
médecin résidente

Lingua franca



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

DAVOS

S'il se trouvait encore quelqu'un pour en douter, un forum international comme celui de Davos confirme que l'anglais est la seule, la grande, l'omniprésente langue internationale — la lingua franca d'aujourd'hui que tout étudiant, de quelque nationalité qu'il soit, devra apprendre à bien parler — et si possible à écrire convenablement — s'il veut travailler ou voyager hors de ses frontières.

////////////////////

Je suis si habituée aux organisations qui fonctionnent en deux langues que sur le coup, je me suis étonnée de voir qu'au Forum économique de Davos, toute la documentation (énorme), les affiches, le programme, les messages parlés et les courriels, bref la communication au grand complet, se faisait en anglais exclusivement.

C'est pourtant normal. Il faut une langue pour se parler d'un pays à l'autre.

Il n'y a qu'aux Nations unies que l'on reconnaît plusieurs langues officielles — et encore, seulement six : l'anglais, le français, le chinois, l'arabe, l'espagnol et le russe, les langues de travail étant l'anglais et, dans une moindre mesure, le français.

Pour d'évidentes raisons politiques, les institutions centrales européennes reconnaissent 11 langues, au prix d'un capharnaüm insensé et coûteux. Mais en pratique, il n'y a que trois langues de travail (anglais, français et allemand, et espagnol à l'occasion). Avec l'élargissement de l'Europe, on peut prévoir que les pressions s'accroîtront pour faire de l'anglais la seule langue de travail, car nulle institution ne peut fonctionner en 25 langues.

À part ces deux cas exceptionnels, presque partout ailleurs, l'anglais est la clé de la communication internationale, y compris dans le monde universitaire (même en France, où l'on résiste plus qu'ailleurs à la domination de l'anglais, les colloques de chercheurs font large place à l'anglais).

À Davos, donc, la traduction simultanée était un privilège réservé à quelques chefs d'État, comme le président Wade du Sénégal (qui a parlé en français) et le président Erdogan de la Turquie (qui a parlé en turc).

Le système, faut-il dire, avantage une majorité de pays, tant il est vrai que l'anglais est la langue commune de pays multilingues comme l'Inde, et la langue seconde presque partout au Moyen Orient, en Europe du Nord, en Asie, en Océanie et dans la moitié de l'Afrique subsaharienne.

Les représentants de pays arabes, nombreux au Forum, étaient parfaitement à l'aise en anglais, la plupart d'entre eux ayant fait leurs études supérieures en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. (Les ressortissants du Maghreb, plus francophonisés, étaient comme par hasard moins nombreux.)

Les Japonais, pour qui l'apprentissage des langues est particulièrement difficile, semblaient particulièrement mal à l'aise dans les discussions. Le gouverneur de Tokyo, membre de deux tables rondes, a eu droit à un interprète. Mais le patron d'une grande chaîne de télévision japonaise n'a pas pu converser avec l'écrivain Kazuo Ishiguro : le premier parle à peine l'anglais et le second, Japonais d'origine mais élevé en Grande-Bretagne, ne parle pas japonais...

////////////////////

On n'y peut rien, mais il ne faut pas se le cacher, le système désavantage les francophones. Rares étaient les confrenciers de langue française à Davos : Jacques Attali, Bernard Kouchner, Laurent Joffrin du *Nouvel Observateur*, Bernard Guetta de *l'Express*, Thierry de Montbrial de l'Institut français des Relations internationales... sans oublier, bien sûr, les premiers ministres canadien et québécois qui en sont depuis toujours des habitués, contrairement aux politiciens français qui n'y mettent guère les pieds.

Il n'y a pas que la langue, il y a la culture, les références... Ainsi Laurent Joffrin a dû expliquer à un auditoire d'intellectuels ce qu'était le *Nouvel Observateur*. Je parlerais que la plupart de ses auditeurs, sans pour autant être Américains, connaissaient, au moins de nom, des publications comme le *New Yorker* ou le *Washington Post*.

Dans un atelier sur l'État et la religion, Bernard Guetta a très clairement expliqué, dans un anglais impeccable, la position française sur la laïcité et le voile islamique, mais il s'est heurté à un mur d'incompréhension. On ne seulement on désapprouvait, mais on ne comprenait pas. La barrière n'était pas linguistique, elle était culturelle.

Peut-être les hispanophones, sans parler des Italiens, éprouvent-ils les mêmes frustrations. Ils étaient en tout cas proportionnellement moins nombreux à Davos que ceux qui viennent de pays où l'anglais est solidement implanté. En ce sens, l'éditorialiste du *Figaro* avait raison de noter, cette semaine, que l'Europe continentale (en particulier l'Europe du Sud) est sous-représentée à Davos. Mais c'est un peu l'histoire de l'oeuf et de la poule, car l'éditorialiste reprochait aux élites françaises leur « indifférence chronique et légèrement paranoïaque à l'égard du Forum de Davos », qu'elles devraient selon lui favoriser car la France a tout intérêt à faire entendre sa voix dans cette assemblée qui regroupe certains des plus importants décideurs de la planète.

Un défi prioritaire

La réduction de la dette doit demeurer en tête de liste des préoccupations du gouvernement du Québec

MARCELIN JOANIS ET
CLAUDE MONTMARQUETTE
Les auteurs sont économistes au CIRANO, un centre de interuniversitaire de recherche et de transfert.

La Presse soulignait récemment sous la plume de Stéphane Paquet un paradoxe inquiétant. Depuis quelques années, le gouvernement du Québec se targue d'avoir atteint le « déficit zéro ». Or, c'est avec stupefaction, que les Québécois découvrent aujourd'hui que l'atteinte du « déficit zéro » ne les a pas immunisés contre la croissance de la dette publique. Cette année (exercice 2003-2004), le ministère des Finances prévoit que le service de la dette (les intérêts sur la dette accumulée dans le passé) croîtra de 4 %.

En comparaison, l'ensemble des autres dépenses de l'État québécois n'auront cru que de 3 % (ce qui est loin des coupures décriées dans les médias). Parmi les grands postes de dépense du gouvernement, seule la Santé croît à un rythme supérieur au service de la dette (7,2 %). L'Éducation bénéficie d'une croissance de 3,4 % ; l'Emploi, la Solidarité sociale et la Famille, de 3,1 %. Le principal problème associé à une dette publique élevée est celui de réduire significativement la marge de manoeuvre du gouvernement. Or, cette situation suit une période de prospérité économique sans précédent au Québec comme ailleurs dans les pays industrialisés et à un moment où les taux d'intérêt sont les plus bas depuis 40 ans !

Comment en est-on arrivé là ?

Jusqu'au milieu des années 1970, le gouvernement du Québec a eu recours à l'endettement pour financer ses dépenses d'investissement, aussi appelées dépenses d'immobilisation. Une telle politique se justifie : les investissements (par exemple la construction d'une route ou d'un hôpital) entraînent des dépenses importantes aujourd'hui mais des bénéfices pour la population pendant de nombreuses années. Il est donc normal que de telles dépenses n'entraînent pas de hausses de taxes subites pendant le chantier et que le coût de tels projets soit assumé pendant un certain nombre d'années par l'entremise du service de la dette. C'est d'ailleurs cette mécanique de l'amortissement des immobilisations qui explique, pour l'essentiel, l'actuelle croissance de la dette malgré l'équilibre budgétaire.

Vers le milieu des années 1970, par contre, les finances publiques décrochent complètement et brutalement, en raison du choc pétrolier et du ralentissement généralisé de l'économie qui suivit. Il en va d'ailleurs de même pour les finances publiques du gouvernement fédéral. Le cas du Québec est toutefois caractérisé par un endettement plus important que dans le reste du Canada. Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer après coup ce dérapage, dont le recours à la dette pour financer « les dépenses d'épicerie ». En plus, le Québec est engagé dans un grand nombre de projets d'envergure : développement hydroélectrique, organisation des Jeux olympiques, etc.

La décennie suivante sera caractérisée par un éveil progressif des autorités publiques à la difficulté de colmater la brèche des déficits, tant à Ottawa qu'à Québec. Il faudra attendre que les économies canadienne et québécoise se relèvent définitivement d'une seconde récession d'importance au début des années 1990 pour que l'on s'attaque enfin à l'élimination des déficits publics.

Un lourd héritage

Cette période historique d'implication du gouvernement dans l'économie laisse le Québec aux prises avec un lourd héritage. Le Québec (incluant sa part de la dette



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Parmi les grands postes de dépenses du gouvernement, seule la Santé croît à un rythme supérieur au service de la dette (7,2 %), notent les auteurs.

fédérale) est la troisième juridiction la plus endettée de l'OCDE. La dette (nette) du gouvernement du Québec atteint 40 % de la taille de son économie (PIB). En comparaison, l'endettement de l'Ontario n'atteint que 25 % du PIB.

En conséquence, environ 15 cents de chaque dollar de recettes budgétaires perçues par le gouvernement du Québec vont au service de la dette. Le poids de la dette restreint considérablement la marge de manoeuvre financière de l'État québécois. Paradoxalement, ce poids apparaît de façon beaucoup plus évidente depuis l'atteinte du « déficit zéro ». Au cours des années 1980, par exemple, les dépenses du gouvernement du Québec pouvaient atteindre jusqu'à 110 % des recettes budgétaires. C'est donc dire que chaque dollar de revenus fiscaux fournissait 1,10 \$ de services aux Québécois, bien sûr financés en partie par endettement et donc au détriment des générations futures de contribuables. Aujourd'hui, chaque dollar de recettes budgétaires se traduit par moins de 90 cents de dépenses de programmes, la différence allant évidemment au paiement des intérêts sur la dette, c'est-à-dire pour financer des dépenses passées.

Ce « taux de rendement » négatif des impôts des Québécois que nous venons d'illustrer n'est certainement pas étranger aux contraintes imposées à certains programmes sociaux et autres que nous observons présentement. Il est connu que les Québécois sont les contribuables les plus imposés du Canada — voire de l'Amérique du Nord — en raison d'un niveau d'endettement parmi les plus élevés et de choix collectifs passés favorables à un niveau élevé des dépenses publiques, ce qu'on appelle souvent le « modèle québécois ».

Des choix difficiles

Les problèmes associés à un tel niveau de taxation sont connus et reconnus par le ministre des Finances, qui s'est engagé à réduire substantiellement les impôts des Québécois dès l'an prochain. La précédente analyse de l'état des finances publiques du Québec ainsi que l'annonce récente du manque à gagner de près d'un milliard de dollars à résorber d'ici la fin de l'année financière suffi-

sent à illustrer la grande difficulté et le caractère crucial des prochaines décisions gouvernementales.

Si ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « réingénierie » de l'État québécois se justifie à l'aune de la position financière fragile du Québec, la réduction rapide de l'impôt des particuliers apparaît plus difficile à réaliser (bien qu'elle demeure un objectif tout à fait justifiable). Avant de procéder à des réductions générales d'impôt, le gouvernement doit définir à court terme un plan d'action crédible et mobilisateur et une politique de long terme en matière d'endettement public. Une telle politique pourrait inclure :

- 1) une cible budgétaire annuelle flexible supérieure au « déficit zéro », par exemple un surplus budgétaire de 1 milliard de dollars ;
- 2) l'allocation prioritaire de ce surplus au remboursement de la dette ;
- 3) un contrôle explicite du taux de croissance de la portion de la dette qui est attribuable aux immobilisations de manière à stabiliser la croissance du service de la dette ;
- 4) une évaluation continue de toutes les dépenses et de tous les programmes.

Il faut s'assurer que les baisses d'impôt n'hypothèquent pas la capacité du Québec de s'attaquer au problème prioritaire que présente sa dette élevée ainsi qu'à ses défis majeurs en termes de dépenses dans l'avenir (santé, infrastructures, institutions de haut savoir, etc.). Enfin la réduction de la dette représente une réduction des impôts pour les générations futures ; elle est donc en ce sens compatible avec la philosophie économique du gouvernement en cette matière.

La mise en place d'un tel plan d'action demandera nécessairement une croissance moindre des dépenses. Le gouvernement doit trouver le moyen de mobiliser tous les acteurs de la société québécoise autour d'un grand objectif pour le Québec du XXI^e siècle : un virage vers des finances publiques équitables envers les générations futures de contribuables. Sa tâche sera d'autant plus facile que l'assainissement des finances publiques promet le double avantage d'une société plus équitable d'un point de vue intergénérationnel et d'une économie, à terme, plus efficace et plus concurrentielle.

Faites vite, M. Martin...

JEAN-PAUL BAHARY
L'auteur est président de l'Association canadienne des radio-oncologues.

Monsieur Paul Martin, Vous réunissez demain les premiers ministres des provinces afin de poursuivre les discussions sur les engagements du gouvernement canadien concernant le financement des services de santé. À titre de président de l'Association canadienne des radio-oncologues, je voudrais vous rappeler la situation des services en radio-oncologie à travers le Canada et surtout vous familiariser avec l'accroissement des besoins et des attentes des personnes qui souffrent du cancer et la nécessité pour tous les ordres de gouvernement de s'engager dans la lutte contre le cancer.

La situation des patients en attente de traitement est relativement semblable d'un bout à l'autre du Canada. Malgré les efforts

consentis par les provinces depuis les dernières années, le temps d'attente peut aller jusqu'à quatre mois. Et cela ne va aller qu'en augmentant, considérant le facteur inéluctable du vieillissement de la population.

En effet, on s'attend à une augmentation de la demande de l'ordre de 3 % par année pour les dix prochaines années, ce qui présente une augmentation à terme de 30 %. Cela est considérable et nécessite des interventions immédiates parce qu'il faut des années avant de rendre fonctionnels des centres de traitement de radio-oncologie. La formation du personnel, les procédures d'achat et la mise en place des équipements exigent beaucoup de temps. Les décisions doivent se prendre rapidement pour éviter les nombreux délais qui surviennent en cours de route.

Il n'y a pas de temps à perdre. Il y a quelques années, nous avons connu une crise au

Québec alors qu'il y avait 1200 patients en attente de traitement. Ce nombre représentait 7 % des patients traités annuellement. Le phénomène du vieillissement de la population risque donc de nous placer dans une situation de crise permanente si des efforts réels ne sont pas engagés immédiatement.

Dans le traitement du cancer, la radio-oncologie est la deuxième modalité de traitement après la chirurgie. Elle requiert une attention particulière et un investissement en recherche en radio-oncologie. Nous savons que nos dirigeants politiques comprennent les problèmes de santé et veulent intervenir.

Nous espérons que les provinces obtiendront du nouveau financement de la part du gouvernement canadien pour les services de santé. Nous vous demandons de faire vite comme il est requis de le faire quand on traite le cancer.



vous choisissez le véhicule



Chrysler Intrepid ES 2004

Chrysler PT Cruiser 2003

Berline Chrysler Sebring 2004

vous choisissez l'offre

Vos concessionnaires Chrysler, Jeep_{MD} et Dodge vous font économiser* l'équivalent de la TPS et la TVQ à l'achat sur les modèles Chrysler les plus populaires.

Chrysler Intrepid ES 2004

LOUEZ À

298\$[†]

PAR MOIS.
Location
de 48 mois.

Comptant initial de 4088\$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le climatiseur inclus.
Option 0\$ comptant également disponible.
Aucun dépôt de sécurité

- Moteur 6 cylindres de 232 chevaux • Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiseur • Toit ouvrant électrique • Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
- Vitres, portes électriques et téléverrouillage • Roues de 16 pouces en aluminium
- Lecteur de CD • Régulateur de vitesse • PLEIN D'ESSENCE GRATUIT** • Et plus!

Chrysler PT Cruiser 2003



- Moteur 4 cylindres de 150 chevaux
- Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiseur
- Glaces à écran solaire, teinte foncée
- Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
- Vitres, portes électriques et téléverrouillage
- Lecteur de CD
- Régulateur de vitesse
- Roues de 16 po en aluminium
- PLEIN D'ESSENCE GRATUIT**
- Et plus!

Berline Chrysler Sebring 2004

LOUEZ À

288\$[†]

PAR MOIS.
Location
de 48 mois.

Comptant initial de 3088\$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le climatiseur inclus.
Option 0\$ comptant également disponible.
Aucun dépôt de sécurité

- Moteur 4 cylindres de 150 chevaux • Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiseur • Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
- Vitres, portes électriques et téléverrouillage • Lecteur de CD
- Régulateur de vitesse • PLEIN D'ESSENCE GRATUIT** • Et plus!

OU



OU



LA MEILLEURE PROTECTION QUE NOUS AYONS JAMAIS OFFERTE SUR TOUS LES MODÈLES CHRYSLER 2003 ET 2004.
GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR, ET ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES SUR 24.**

GM, FORD, HONDA ET TOYOTA NE L'ONT PAS.



Rabais
jusqu'à 1000\$†

VISITEZ CHRYSLER.CA POUR CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DU CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP_{MD} • DODGE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

* Les taxes sont payables par le consommateur sur le prix total à l'achat avant l'application du rabais. Le rabais correspond au montant des taxes payées sur le prix total du véhicule, avant tout crédit pour échange, et ne s'applique pas aux montants payés pour le transport, l'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs, les accessoires installés par le concessionnaire, les frais d'administration des concessionnaires et les autres taxes applicables. Le rabais ne s'applique pas aux options de financement à l'achat ou à la location. † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la berline Chrysler Sebring 2004 avec l'ensemble 24H et la Chrysler Intrepid ES 2004 avec l'ensemble 27L + GWA. Le dépôt de sécurité est de 0\$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. ♦† Ces offres d'une durée limitée sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir commander (2004) ou échanger un véhicule. Transport et taxe sur le climatiseur (inclus à la location), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. ‡ Gratuit à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004 neuf. TM Le Véhicule Experience Study™ 2003 de Strategic Vision est une enquête faite auprès de 31 806 acheteurs d'un nouveau véhicule, parmi plus de 200 modèles, pendant les mois d'octobre et de novembre, aux États-Unis, à la suite des 90 premiers jours suivant l'achat. ** Tous les modèles Chrysler, Jeep et Dodge 2003 et 2004 sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km sur le groupe motopropulseur*, et une assistance routière 24 heures sur 24+, selon la première éventualité. La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km*. La protection de la carrosserie contre la corrosion est de 3 ans. * Selon la première éventualité. + Certaines conditions ainsi qu'une franchise peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales ou aux modèles SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire. ‡ Remise aux diplômés de 500\$ à la location ou de 1 000\$ à l'achat d'un véhicule, à l'exception de la Dodge SX 2.0 (750 \$). Cette offre exclut la Dodge Viper, la Chrysler Crossfire, la Dodge Sprinter et tous les modèles Dodge SRT. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep_{MD} • Dodge du Québec



FINANCEMENT OFFERT PAR
SERVICES FINANCIERS
CHRYSLER CANADA